المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ROYAUME DU MAROC

المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي
ⴰⵙⴳⵎⵉⵍ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴷ ⵓⵙⵙⵍⵎⴷ ⴰⵎⴰⵙⵙⴰⵏ
Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique

RAPPORT ANNUEL

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ACTION DU CONSEIL

2015

RAPPORT ANNUEL

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ACTION DU CONSEIL

2015

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU L'ASSISTE

Cérémonie d'installation du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique par SA MAJESTE LE ROI le 16 juillet 2014

EXTRAITS DES DISCOURS DE SA MAJESTÉ LE ROI

«Pour donner une impulsion au secteur de l'éducation et de l'enseignement, avec ce que cela implique en termes de partenariat et d'engagement responsable, il faut activer la mise en œuvre des dispositions de la Constitution, relatives au nouveau Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Cette instance se doit d'apporter son concours pour pouvoir aborder avec succès ce tournant essentiel et décisif non seulement pour l'avenir des jeunes, mais aussi pour le devenir du Maroc en tant que pays et en tant que nation»

Discours de Sa Majesté le Roi à la Nation à l'occasion de l'anniversaire de la révolution du Roi et du Peuple (2012)

«Dans ce cadre, Nous appelons le Conseil supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche scientifique à reconsidérer la vision et le contenu de la Réforme, ainsi que les approches suivies en la matière, notamment en se penchant sur les questions substantielles que Nous avons définies dans le Discours du 20 août de l'année dernière.
Nous en citons plus particulièrement la recherche d'une solution à la problématique des langues d'enseignement, le dépassement des divergences idéologiques qui entravent la réforme et l'adoption de programmes et de curriculums adaptés aux exigences du développement et du marché de l'emploi»

Discours de SM le Roi à l'ouverture de la première session de la 4ème année législative de la 9ème législature (2014)

« Voilà pourquoi Nous n'avons de cesse de plaider pour une réforme substantielle de ce secteur vital, de sorte à réhabiliter l'école marocaine et à la rendre apte à remplir comme il se doit la mission qui est la sienne en matière d'éducation et de développement.
Aussi avons-Nous confié au Conseil supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche scientifique le soin d'évaluer l'état d'exécution de la Charte nationale de l'éduction et de la formation, et de dégager une vision stratégique globale pour la réforme du système éducatif dans notre pays»

Discours Royal à l'occasion du 16ème anniversaire de la Fête du Trône (2015)

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Cérémonie d'installation du Conseil-16 juillet 2014

Majesté,

Votre humble serviteur a l'insigne honneur d'exprimer à votre Majesté ses plus vifs remerciements et sa profonde gratitude pour avoir présidé la cérémonie d'installation du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la recherche Scientifique, qui vient remplacer, à partir de cet instant hautement symbolique, le Conseil Supérieur de l'Enseignement conformément aux dispositions de la Constitution et de la loi relative au nouveau Conseil.

Partant de Votre intérêt constant pour les questions de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, je voudrais exprimer à Votre Majesté toute la fierté et l'honneur que je ressens pour la sollicitude constante que votre Majesté accorde à la mise à niveau de l'école marocaine ; véritable creuset de la Nation et lieu où se dessine l'avenir des générations futures et celui de toute notre société.

Majesté,

L'installation du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique procède de la volonté de Votre Majesté de remettre la réforme éducative sur une voie vertueuse, en vue de consolider les acquis, de redresser les dysfonctionnements et d'esquisser les contours d'une école marocaine digne des attentes et des ambitions de notre pays. Une école en mesure de relever les défis de l'éducation, de la formation, de la qualification et de l'innovation technologique.

A cet égard, permettez-moi, Majesté, de vous assurer que tous les membres du Conseil, conscients du poids de leur responsabilité et des défis et missions dont le système éducatif est investi en tant que levier essentiel de citoyenneté et de développement, prennent l'engagement solennel de ne ménager aucun effort en faveur de la réforme de l'école. Ils sont mobilisés pour faire du Conseil un espace idoine de veille, de débat constructif et de mobilisation de l'intelligence collective, génératrice d'idées et de propositions.

Grâce à son autonomie, à sa composition plurielle, aux prérogatives consultatives qui lui sont dévolues et à la démarche participative qu'il mettra en œuvre, le Conseil sera à même de s'acquitter dignement de ses missions en tant que creuset de réflexion stratégique et en tant que force de proposition. Il mettra pour cela à profit des études et rapports d'évaluation et de prospective et veillera à accompagner les nouvelles tendances en éducation, formation et recherche scientifique.

Le Conseil œuvrera pour que les organes et dispositifs de travail soient mis en place dans les meilleurs délais. La priorité sera accordée à toutes les mesures susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé de l'état actuel de l'école marocaine, qui permette d'identifier les leviers de changement déterminants pour relever la qualité du système éducatif. Nous nous baserons en cela sur la Charte nationale de l'éducation-formation, que Votre Majesté, et la Nation entière, considèrent comme le référentiel principal de la réforme éducative.

En application des Hautes orientations de VOTRE MAJESTE, le Conseil s'attèlera, dès ses premières sessions, à l'examen du rapport d'évaluation du bilan de la décennie de la Charte Nationale d'Education et de Formation, que Votre Majesté a appelé à réaliser dans le Discours historique du 20 août dernier.

Ce projet de rapport fait appel à une démarche scientifique qui s'appuie sur des données statistiques, la recherche sur le terrain, les études et les avis recueillis lors des séances d'audition des acteurs. Il comprend une évaluation du processus de mise en œuvre des leviers de la Charte, à travers l'identification des intrants du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, l'analyse de ses réalisations, de son rendement et de sa gouvernance et la mise en exergue des grands défis auxquels notre système éducatif se trouve aujourd'hui confronté.

Ce travail, qui sera soumis dès à présent à la Haute attention de Votre Majesté puis aux délibérations du Conseil, constitue une étape incontournable pour tirer les enseignements qui s'imposent et éclairer la voie de la réforme, dans le cadre d'une vision stratégique et prospective qui englobe les diverses composantes du système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

Immédiatement après cette étape, le Conseil tiendra des rencontres avec les ministres en charge des départements de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, dans le cadre de sa mission d'évaluation des politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Ces séances seront consacrées à l'examen de la vision prospective qui sous-tend les projets de réforme prévus à court et long termes.

Ultérieurement, le Conseil organisera des rencontres régionales à travers le Royaume, afin de partager le diagnostic établi avec les différents acteurs éducatifs et enrichir le débat national sur les leviers et les chantiers prioritaires de la réforme, dans la perspective de la préparation du rapport stratégique qui dessinera une feuille de route pour la réforme du système éducatif.

Ce rapport sera le résultat d'une collaboration fructueuse avec les départements et les institutions concernés et le fruit d'une approche participative qui incarne une volonté commune de s'approprier collectivement la prochaine réforme.

Majesté,

L'objectif principal de cette approche participative, interactive et innovante de la réforme éducative est de bâtir, comme le veut Votre Majesté, une école qui répond aux attentes de la société, cultive la citoyenneté et développe le comportement civique et les valeurs du vivre ensemble et prépare pour la vie active ; une école ouverte sur les connaissances universelles, attentive aux nouvelles tendances en matière d'éducation et prête à entrer de plain-pied dans la société du savoir.

Sommaire

Extraits des discours de Sa Majesté le Roi 7

Allocution de Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique 9

Préambule : Référentiel et objectifs du Rapport 15

Chapitre 1 : Le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique : une institution constitutionnelle au service de l'école 17

1. Création du Conseil 19

2. Spécificités et plus-value du Conseil au service de l'école marocaine 20

Chapitre 2 : Bilan des activités du Conseil 25

1. L'organigramme du Conseil 27

a. L'Assemblée Générale 27

b. Le Bureau du Conseil 27

c. Les Commission Permanentes 28

d. Les structures fonctionnelles du Secrétariat Général 30

e. L'Instance Nationale d'Evaluation du système national de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (INE) 31

2. Les réalisations majeures 34

a. Le rapport analytique sur l'évaluation de la Charte 2000-2013 34

b. La Vision stratégique de la réforme 2015-2030 : pour une Ecole de l'équité, de la qualité et de la promotion 36

c. Avis du Conseil sur le projet de loi modifiant et complétant la loi relative à l'enseignement supérieur 45

3. Un programme de communication en vue de l'élaboration d'une feuille de route axée sur le renouveau de l'école et la mobilisation pérenne pour la réforme 46

a. Les consultations antérieures à l'élaboration du projet de réforme 46

b. Une dynamique de communication et d'information pour l'appropriation du projet et l'adhésion à sa mise en œuvre 49

4. Les premiers jalons de coopération au service du rayonnement national et international de la nouvelle école marocaine 50

Chapitre 3 : Perspectives d'action du Conseil au titre de l'année 2016 51

1. Projets relatifs aux activités de l'instance délibérative et de ses organes dérivés 54

2. Projets d'évaluation du système de l'éducation, de la formation, et de la recherche scientifique programmée par l'Instance Nationale d'Evaluation auprès du Conseil 58

3. Réalisation des travaux d'étude, de recherche, de suivi, de prospective et d'innovation 59

4. Projets en matière d'information, de communication, de documentation et de coopération 59

5. Projets relatifs à la documentation, aux publications et à la traduction 60

6. Projets de coopération nationale et internationale 60

Le Conseil, une institution constitutionnelle au diapason des exigences de la réforme éducative 61

1. Les acquis 63

2. Les défis 63

3. Un enjeu crucial: réaliser la réforme éducative escomptée 64

Annexe : Liste des membres du Conseil 67

PRÉAMBULE : RÉFÉRENTIEL ET OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport retrace de manière succincte les activités du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique au cours de la période allant d'août 2013 à décembre 2015, de même qu'il présente les perspectives de son action pour l'année 2016. Il a été élaboré conformément aux références suivantes :

- La Constitution dont l'article 160 stipule que les institutions constitutionnelles et les instances en charge de la bonne gouvernance doivent présenter au moins une fois par an un rapport sur leurs activités qui fasse l'objet d'un débat devant le parlement;
- La loi relative au Conseil dont l'article 5 prévoit l'élaboration d'un rapport sur le bilan et les perspectives du Conseil. Ledit rapport est présenté par le Président du Conseil à Sa Majesté le Roi, au Chef du Gouvernement, au Président de la Chambre des Représentants et au Président de la Chambre des Conseillers. Il doit faire l'objet de débat devant le Parlement avant d'être publié au bulletin officiel ;
- Le règlement intérieur dont l'article 79 prévoit la nécessité d'intégrer dans le rapport le bilan des activités et travaux du Conseil réalisés dans le cadre de ses missions de consultation, d'évaluation et de proposition, ainsi que ses principales perspectives de travail en liaison avec ses domaines de compétence.

Ce rapport s'est assigné les objectifs ci-après :

- Porter à la Haute connaissance de Sa Majesté le Roi et informer le Gouvernement et les deux Chambres du Parlement des travaux du Conseil depuis son installation jusqu'à fin 2015, ainsi que de ses perspectives de travail pour l'année 2016 ;
- Permettre au Parlement de débattre de son contenu conformément aux dispositions de l'article 160 de la Constitution ;
- Présenter le Conseil, ses attributions et ses missions et mettre en relief sa contribution à la promotion de l'école marocaine ;
- Eclairer l'opinion publique sur les travaux réalisés par le Conseil et les activités projetées dans son plan d'action et ce, conformément à ses attributions ;
- Saisir l'opportunité de la publication du rapport pour entretenir l'élan de mobilisation de la société autour de la réforme de l'école.

Cette édition qui présente le bilan de l'action du Conseil est la première depuis l'installation solennelle par Sa Majesté le Roi de son président et de l'ensemble de ses membres le 16 juillet 2014. Aussi comporte-t-elle un rappel de la phase préparatoire ayant précédé cette date et qui correspond à la réactivation du Conseil Supérieur de l'Enseignement suite à la nomination d'un nouveau président délégué à sa tête le 20 août 2013. C'est bien là une étape à même d'assurer la continuité de la mission de l'institution, désormais animée d'un nouveau souffle. C'est aussi une phase qui préfigure l'avenir et les perspectives d'action.

Chapitre 1 :

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : UNE INSTITUTION CONSTITUTIONNELLE AU SERVICE DE L'ÉCOLE

1. Création du Conseil

Le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique a été créé dans un contexte marqué par une forte remise en question de l'école marocaine :

- d'abord par la plus haute autorité du pays, qui a tiré la sonnette d'alarme dans son discours du 20 août 2013 à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, en rappelant que « la situation actuelle du secteur de l'éducation et de la formation nécessite de marquer une halte pour un examen de conscience objectif permettant d'évaluer les réalisations accomplies et d'identifier les faiblesses et les dysfonctionnements existants… en vue d'inscrire ce secteur dans le cadre social, économique et culturel qui est le sien, d'autant plus qu'il a pour vocation d'assurer la formation et la mise à niveau des ressources humaines pour favoriser leur insertion dans la dynamique de développement, et ce, à travers la mise en place d'un système éducatif efficient ».

- et ensuite par les différentes composantes de la société et ses représentants : élèves et parents, acteurs et responsables à l'école, opérateurs économiques, intellectuels et acteurs de la société civile, politique et syndicale, décideurs politiques du pays.

Eu égard à ce contexte marqué par l'érosion de la confiance envers l'école, le Conseil a déployé tous ses efforts et moyens en vue de contribuer à explorer des solutions efficientes et à mettre au point une feuille de route partagée, constituée de propositions de nature à permettre de dépasser les dysfonctionnements dont pâtit le système éducatif. Ce faisant, il entend réaliser le changement escompté dont le but est de mettre à niveau l'école et d'en garantir l'efficience tant interne qu'externe.

Ainsi, la création et l'installation du Conseil sous sa nouvelle forme constitutionnelle, témoignent de la place de choix qu'occupe la réforme de l'école marocaine parmi les préoccupations de l'Etat et de la société. Il s'attache à redonner sa capacité à l'école de remplir ses fonctions de manière efficiente, dans l'éducation et la formation du citoyen utile.

Cela passe par l'éducation, l'enseignement, l'apprentissage, l'éducation à la culture, la formation, l'encadrement, la recherche, et la qualification afin de faciliter l'intégration économique, sociale et culturelle des diplômés. Autant de dispositions ayant pour but de concourir à la promotion de l'individu et de la société.

Atteindre cette noble finalité est un impératif de l'heure, eu égard à un certain nombre de considérants, dont ci-après les plus saillants:

- la priorité qu'occupe la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique dans le projet de société marocain. L'école dans son acception globale, qui comprend notamment l'enseignement préscolaire, primaire, fondamental,

et secondaire, l'enseignement supérieur et universitaire, et la recherche scientifique, la formation des cadres, l'enseignement traditionnel et l'apprentissage tout au long de la vie, a en effet pour rôle crucial de former les générations à venir, de contribuer à l'édification de la société du savoir et au développement durable global.

- l'importance particulière de l'évaluation en continue de la performance de l'école marocaine suivant des critères et indicateurs scientifiques et ce, conformément aux principes de l'objectivité et de l'impartialité. Cette opération a pour objectif principal de rehausser constamment la qualité et l'efficience du rendement de l'école.
- la contribution au suivi et à l'accompagnement permanent de la réforme du système éducatif de façon à en assurer une mise en œuvre fluide et mettre fin au cercle vicieux des réformes inabouties. Cela passe par la mise en place des garanties nécessaires à la réalisation de ses objectifs dans les délais impartis.

2. Spécificités et plus-value du Conseil au service de l'école marocaine — Le statut institutionnel

Le Conseil compte parmi les instances en charge de la bonne gouvernance, prévues par la Constitution, ayant pour mission la promotion du développement humain et la démocratie participative.

Aux termes de l'article 168 de la constitution, le Conseil constitue « une instance consultative chargée d'émettre son avis sur toutes les politiques publiques et sur toutes les questions d'intérêt national concernant l'éducation, la formation et la recherche scientifique, ainsi que sur les objectifs et le fonctionnement des services publics chargés de la mise en œuvre de ces politiques. Il contribue également à l'évaluation des politiques et programmes publics menés dans ces domaines ».

La réflexion stratégique sur les questions de l'école marocaine

Eu égard à son statut constitutionnel et à la mission qui est la sienne, le Conseil a adopté une approche basée sur l'évaluation et la prospective pour le traitement des questions relatives au système éducatif, un système marqué essentiellement par sa complexité et par l'enchevêtrement de ses composantes. Il s'agit d'une démarche de nature à accommoder pleinement les différents angles de vue et les multiples institutions appelées à intervenir dans ces domaines :

- Le premier angle tient aux missions du Conseil. Ce dernier se veut une instance de réflexion stratégique, adoptant une démarche évaluative à dimension prospective

et revêtant un caractère global, systémique et transversal qui couvre toutes les questions ayant trait au système éducatif.

- Elle est ainsi chargée de penser la place et la mission de l'école dans la société, les objectifs de qualification professionnelle et de promotion socio-économique propres à la formation professionnelle, les rôles et missions de l'université et des établissements d'enseignement supérieur, les rôles et fonctions de la recherche scientifique, l'évaluation de la performance et de la productivité de l'école, adaptée à la spécificité de chacun de ses différents niveaux et composants. Le Conseil s'emploie à remplir cette fonction en complémentarité et harmonie avec les autres institutions concernées par l'éducation, la formation ou la recherche scientifique.

- Le deuxième angle porte sur les départements ministériels en charge de la gestion du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, de l'élaboration et de l'exécution des politiques publiques et programmes du gouvernement à tous les échelons. Ces départements ministériels sont dans l'action. Ils bénéficient pour cela de l'expérience et de la compétence de leurs cadres, d'une bonne connaissance du terrain et du mode de fonctionnement d'une machine de cette importance. Ils connaissent parfaitement les difficultés de toute nature auxquelles ils cherchent à donner réponse.

- Le troisième angle se rapporte aux acteurs du secteur. Il s'agit des enseignants, encadrants, administrateurs et responsables des établissements d'enseignement, de formation et d'enseignement supérieur, aux échelles locale, provinciale et régionale. Ils ont pour tâche principale de remédier aux problèmes quotidiens que rencontre l'école ;

- Le quatrième angle se rattache, quant à lui, aux actions du gouvernement et du parlement. Ces derniers s'appliquent à renforcer le cadre législatif et réglementaire régissant les différents aspects concernant le système éducatif…

Nonobstant ces différents angles de vue, le Conseil partage avec l'ensemble des intervenants la même finalité à savoir la promotion et le renouveau permanent de l'école, dans le strict respect des spécificités, de la nature des missions et du positionnement constitutionnel et organisationnel de chaque partie.

Des compétences stratégiques

Conformément à la loi le régissant, les rôles et missions du Conseil portent sur les différentes composantes de l'école tant publique que privée. Il s'agit de l'enseignement préscolaire ; de l'enseignement scolaire, tous cycles et niveaux confondus ; de la formation

professionnelle dans sa globalité ; de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique avec leurs différents domaines et intervenants et de l'enseignement traditionnel et religieux plus généralement.

Conformément aux articles 2, 3, et 4 de la loi qui l'organise, le Conseil est investi des prérogatives suivantes :

- donner son avis sur toute question en relation avec le système national d'éducation, de la formation et de recherche scientifique, que lui soumet le Roi;
- donner son avis sur toute question dont il est saisi par le gouvernement, en relation avec les grandes options nationales, les orientations générales, les programmes et projets d'intérêt spécial concernant les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- donner un avis au Gouvernement et au Parlement sur les projets et les propositions de lois, les lois organiques et les textes réglementaires que lui soumet à cet effet, selon le cas, le chef du Gouvernement, le président de la Chambre des Représentants ou par le président de la Chambre des Conseillers, notamment les projets et les propositions de lois qui instaurent un cadre général pour les objectifs principaux de l'Etat en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique ;
- effectuer des études et des recherches à son initiative, ou à la demande du Gouvernement, sur toute question concernant l'éducation, la formation et la recherche scientifique ou la gestion des services publics qui en sont chargés;
- réaliser des évaluations globales, sectorielles ou thématiques des politiques et des programmes publics menés dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, et en faire publier les résultats ;
- présenter au Gouvernement toute proposition susceptible de :
  - contribuer à l'amélioration de la qualité du système national d'éducation et de formation, à assurer sa réforme, à augmenter son rendement et à développer ses performances ;
  - encourager et appuyer les politiques de développement de développement des structures de la recherche scientifique et inciter les chercheurs y travaillant à la créativité et à l'invention ;
  - nouer des relations de partenariat et de coopération avec les différents départements, établissements et instances aux niveaux national et international dans le domaine de sa compétence.

- Le Conseil peut à son initiative exprimer ses avis et ses propositions au sujet des questions relevant de ses compétences. De même, il peut émettre ses avis et élaborer des rapports au sujet des questions susmentionnées, en coordination ou en commun avec, le cas échéant, un ou plusieurs des conseils et institutions prévus par la Constitution, sous réserve de respecter les compétences respectives desdits conseils et institutions.

Une méthodologie de travail en harmonie avec le statut constitutionnel du Conseil

Le Conseil constitue un espace propice au débat démocratique libre et au travail collégial, constructif et novateur. Institution ouverte sur son environnement, elle s'attache à partager et fédérer les idées et les points de vue en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique et ce, dans le but de contractualiser des choix stratégiques à même d'entretenir le souffle de réforme. La méthodologie du Conseil repose sur un ensemble de piliers dont les plus saillants sont :

L'effort collégial interne à caractère pluriel

La représentation plurielle, qui sous-tend le Conseil et ses instances, constitue un atout indéniable pour ce dernier. Elle procure une large palette d'expériences et de spécialités dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. De même, elle sert de base solide aux exercices de réflexion, d'évaluation, de prospection, de délibération, de production et de communication d'une part entre les membres et instances du Conseil et d'autre part entre ces derniers et les différentes composantes de la société.

Forts de cet espace favorable à la fertilisation des idées et au débat démocratique pluriel, les membres du Conseil expriment librement leurs points de vue dans ses différentes instances, dans un climat empreint de respect et d'écoute mutuelle. Le Conseil fait ainsi place à l'effort collégial et à l'intelligence collective afin de porter à maturation un travail concerté et approprié par tous, pour qu'il soit au service des apprenants et de la mise à niveau constante de l'école et de la Nation.

L'expertise scientifique et les études spécialisées et comparées

Pour l'accomplissement de ses missions d'évaluation, de proposition et de prospective, le Conseil s'appuie sur une démarche scientifique assurant à ses travaux, l'objectivité intellectuelle et la crédibilité académique nécessaires.

Cette approche se nourrit des études, des recherches, des sondages d'opinion, des comparaisons, de la veille et de l'innovation. De même, elle s'inspire des expériences pilotes et des meilleures pratiques à l'échelle tant nationale qu'internationale.

L'approche participative

L'approche participative représente une pierre angulaire dans la méthodologie de travail du Conseil, étant donné que ce dernier se veut une instance au sein de laquelle s'exerce la démocratie participative et où se construit la conviction collective que l'école est l'affaire de tous.

Il s'agit d'une approche réfléchie, marquée par l'ouverture, le dialogue, la concertation, la consultation et la communication avec les élèves et les étudiants, les chercheurs, les acteurs du système, toutes catégories et organisations confondues, les partenaires de l'école et les autres parties prenantes dans le fait éducatif. Elle a pour objet de permettre le partage des évaluations et l'appropriation commune des solutions prospectives. Cette dimension en fait un catalyseur de la réflexion stratégique du Conseil et un levier fort de mobilisation, consciente et globale, de la société autour de la réforme de l'école et des chantiers devant y conduire.

Chapitre 2 :

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le bilan du Conseil, depuis son installation jusqu'à fin 2015, révèle des acquis indéniables et ce en dépit des difficultés et contraintes, souvent attribuables à la période de démarrage de toute entreprise. Pendant cette période, le Conseil a entrepris deux actions concomitantes : la mise en place en place ses structures et instances délibératives ainsi que la mise au point de sa méthodologie et de ses règles de travail, ainsi que ses textes réglementaires. Parallèlement, il a initié des actions d'évaluation, de proposition et de consultation en vue de l'élaboration d'une vision intégrée et globale de la réforme éducative.

1. L'organigramme du Conseil

Outre les attributions du président et du secrétaire général, le Conseil a œuvré, conformément à la loi qui le régit, à la mise en place de ses instances et structures administratives pour s'assurer un fonctionnement fluide et régulier, à la hauteur des exigences de la période. Il s'agit notamment de l'évaluation du bilan de la mise en œuvre de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation entre 2000 et 2013 et de l'élaboration d'une vision de la réforme éducative, à même de placer le système d'éducation, de formation et recherche scientifique sur la voie du changement et du renouveau.

a. L'Assemblée Générale

Le Conseil a tenu, du14 juillet 2014 jusqu'à fin décembre 2015, en sus d'une réunion inaugurale, huit (8) sessions, pendant lesquelles l'Assemblée Générale, instance délibérative du Conseil, a étudié les questions inscrites à l'ordre du jour et approuvé la plupart des résultats de ses travaux. Aux premiers rangs de ces derniers figurent le diagnostic de l'état du système éducatif à la lumière de l'application de la Charte, l'élaboration d'une feuille de route pour la rénovation et la mise à niveau de l'école et l'examen des grandes orientations relatives à la révision de la loi 00 01 portant sur l'enseignement supérieur.

En outre, l'Assemblée générale a adopté le plan d'action du Conseil au titre de l'année 2015, le plan d'action bisannuel 2016-17, les budgets de 2015 et de 2016, ainsi que les textes réglementaires et l'organigramme du Conseil, notamment le règlement intérieur, le statut du personnel du Conseil et l'organisation administrative, financière et comptable.

b. Le Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil a été élu par l'Assemblée Générale. Il se compose, outre le Président, des présidents des commissions permanentes et de neuf membres représentant, à parts égales, les trois catégories constituant le Conseil, que sont ''les experts et les spécialistes'', ''les membres nommés ès qualité'' et les représentants des syndicats de l'enseignement les plus représentatifs, les cadres éducatifs et administratifs, les parents et tuteurs des élèves,

les étudiants, les élèves, les collectivités territoriales, les associations de la société civile, les entreprises et les organisations représentant les établissements privés d'enseignement et formation privés''.

Le Bureau a tenu, pendant la période allant du 21 juillet 2014 au 31 décembre 2015, 22 réunions. Il s'est ainsi attelé à coordonner les travaux des instances et commissions du Conseil, et à l'examen des résultats de leurs travaux. De même, il s'est attaché à préparer les travaux des sessions de l'Assemblée Générale et à veiller à l'exécution des résultats et décisions découlant de ces dernières.

c. Les Commission Permanentes

Il a été créé au sein du Conseil six commissions permanentes chargées de traiter des questions et problématiques ayant trait à l'école. Pour définir les champs de compétence de chaque commission et plutôt que d'adopter une répartition sectorielle et segmentée, l'approche retenue a privilégié le caractère transversal et systémique. La constitution des commissions a en outre obéi à un ensemble de critères visant notamment une composition plurielle et équilibrée, faisant place à la parité, la diversité des points des vue, ainsi que la spécialisation et l'expertise dans le domaine de compétence de chaque commission.

Les commissions sont les suivantes :

- La Commission Permanente de l'éducation-formation pour tous et de l'accessibilité. Celle-ci traite notamment des questions ayant trait au droit de tous à l'éducation. A ce titre, les citoyennes et citoyens doivent avoir les mêmes chances d'accéder à l'éducation, à la formation, à l'enseignement à distance, à l'apprentissage tout au long de la vie, aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle …
- La Commission Permanente de la gouvernance du système national de l'éducation et de la formation. Elle prend en charge les questions stratégiques relatives à la gouvernance du système national de l'éducation et de la formation. Il s'agit, entre autres, de l'organisation du système national et de ses déclinaisons régionales et locales, de la gestion déconcentrée et décentralisée, des systèmes d'information, du pilotage, du financement, du partenariat…
- La Commission Permanente des curricula, programmes, formations et outils didactiques. Celle-ci se charge, quant à elle, des fondements, objectifs et fonctions du système de l'éducation et de la formation. Elle englobe aussi l'évaluation et la révision des curricula, programmes et formations, l'enseignement des langues et les langues d'enseignement, les modèles et approches pédagogiques, les outils didactiques, l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire, les régimes des examens et des évaluations …

- La Commission Permanente des métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion. Il lui revient de traiter les questions relatives à l'accès aux métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion, à la formation initiale et continue, au développement professionnel, à la gestion de la carrière…
- La Commission Permanente de la recherche scientifique et technique et de l'innovation. Elle s'attelle aux politiques publiques portant sur les structures et les modes de gouvernance, de financement et d'évaluation de la recherche scientifique et technique et de l'innovation.
- La Commission Permanente des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements de l'éducation sur leur environnement. Elle se charge des conditions de scolarité et de formation ; des services sociaux, culturels, et sportifs ; de la vie scolaire et universitaire ; de l'ouverture des établissements de l'éducation et de la formation sur leur environnement économique, social, culturel…

A cet égard, les présidents et rapporteurs des commissions ont été élus conformément à la loi et au règlement intérieur régissant le Conseil, dans le strict respect des règles démocratiques.

Les Commissions Permanentes ont tenu 187 réunions, pendant la période allant de septembre 2014 (date de leur installation) à décembre 2015. Elles ont adopté des mécanismes de travail aptes à garantir la liberté intellectuelle et la qualité académique et scientifique. A cet effet, elles se sont employées à organiser des séances d'audition, sans manquer de recourir à l'expertise, aux études et aux enquêtes. Leurs travaux se sont démarqués par le débat pluriel, l'effort collégial et l'intelligence collective.

Egalement, les commissions comptent d'ores et déjà à leur actif différentes initiatives lancées dans un esprit de coordination et de complémentarité, et ce, dans le but de contribuer, de façon responsable et constructive, à l'accomplissement des missions qui incombent au Conseil.

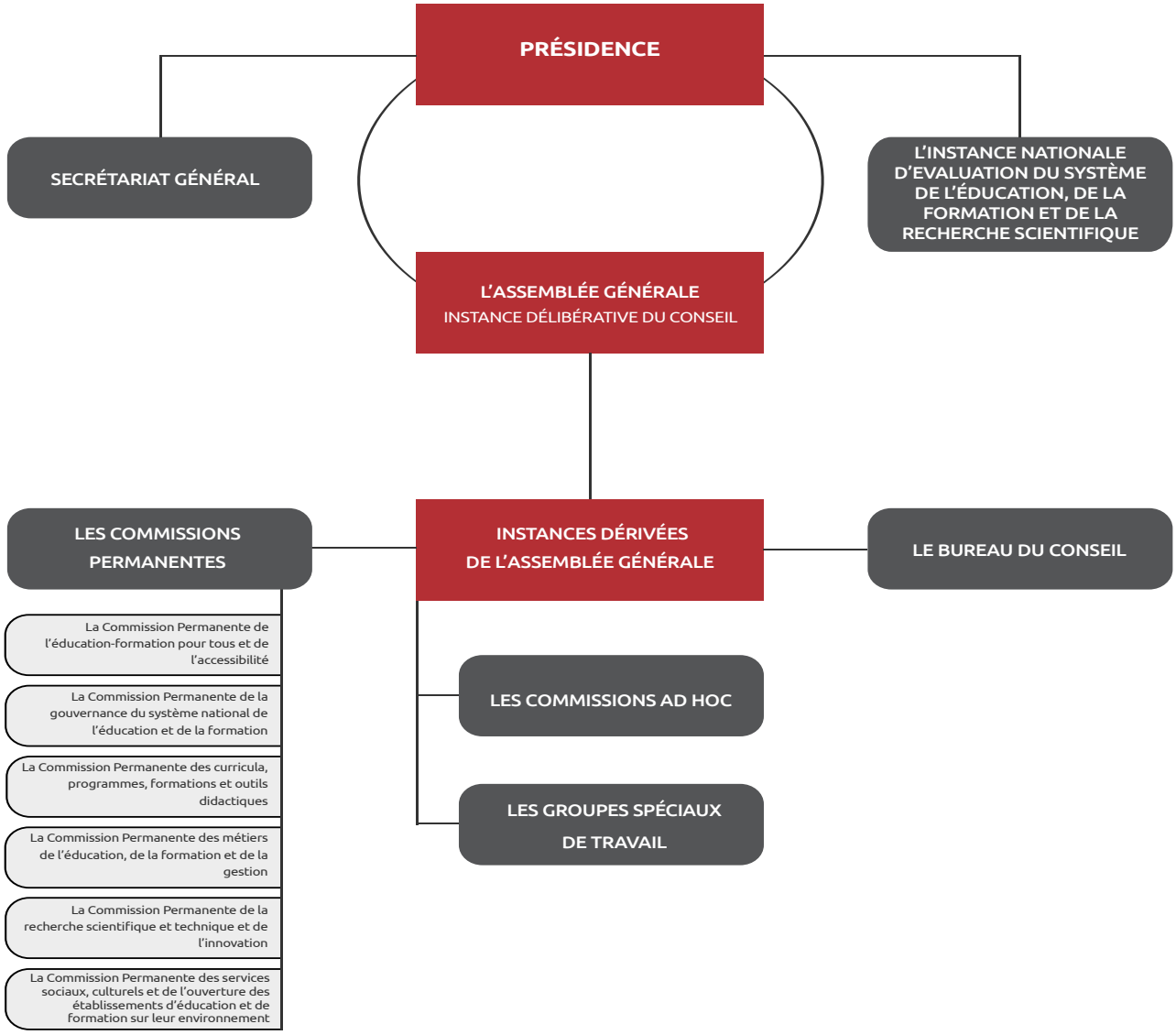

d. Les structures fonctionnelles du Secrétariat Général

Dans le cadre des missions du Secrétariat Général, il a été créé des structures opérationnelles rattachées à ce dernier. Celles-ci interviennent en interaction et complémentarité, notamment avec l'Assemblée Générale et ses instances dérivées. Elles couvrent les champs d'activité suivants :

- les études et enquêtes, le suivi et la prospective, et l'appui aux organes du Conseil ;
- les ressources et la gestion des affaires administratives et financières ;
- le système intégré d'information relatif aux domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- la communication interne et externe, et la coopération nationale et internationale ;
- la documentation, la traduction et les publications.

Outre leurs fonctions techniques, ces structures mettent à la disposition des instances du Conseil les études, le support scientifique, technique et documentaire, les expertises internes et externes, les bases de données, les ressources humaines et les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Elles sont également chargées de la coordination et de l'archivage des travaux, de l'échange régulier des données, informations et documents, et du partage des résultats entre les instances du Conseil. Enfin, elles servent de relais en matière d'interaction et de coopération avec l'environnement du Conseil, notamment avec les départements ministériels chargés de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, et toutes les autres parties prenantes, susceptibles d'enrichir le capital du Conseil en matière d'expériences internationales et de bonnes pratiques dans le domaine éducatif.

e. L'Instance Nationale d'Evaluation du système national de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (INE)

L'Instance Nationale d'Evaluation du système national de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique constitue l'une des instances du Conseil. Elle est chargée des évaluations globales, sectorielles et thématiques des politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche scientifique, de la formation des cadres et de la formation professionnelle. A cet effet, elle s'appuie sur une approche scientifique afin de mesurer l'efficience pédagogique et financière desdites politiques à l'aune des objectifs assignés et des standards internationaux applicables dans ce domaine.

Les travaux d'évaluation que l'INE a réalisés, entre août 2013 et décembre 2015, se sont articulés autour des quatre axes suivants :

Les rapports d'évaluation institutionnelle, notamment :

- Le rapport analytique afférent à la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation 2000-2013 : acquis, déficits et défis ;
- L'Atlas Graphique et Cartographique de la décennie de la Charte Nationale d'Education et de Formation 2000-2013.

La mise au point et l'expérimentation du dispositif d'évaluation, à travers :

- Le lexique des indicateurs du système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- La grille des indicateurs du même système ;
- L'organisation des bases de données statistiques.

Le développement du dispositif d'évaluation des deux programmes suivants :

- Le programme national d'évaluation des acquis (PNEA) ;
- Le projet d'évaluation des établissements scolaires.

Les études et expertises préalables à l'évaluation, notamment :

- Le rapport d'expertise sur « la gouvernance du système d'éducation et de formation au Maroc : évaluation de l'application des recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation 2000-2013 » ;
- Le rapport d'expertise sur « la perception de la formation professionnelle » ;
- Le rapport portant sur l'évaluation des acquis en langue arabe au profit des enfants des marocains résidant à l'étranger (en cours).

La formation et les activités scientifiques spécialisées, notamment :

- Le colloque international sur « l'Evaluation en Education et en Formation : Approches, Enjeux et Défis » tenu les 22 et 23 octobre 2015.

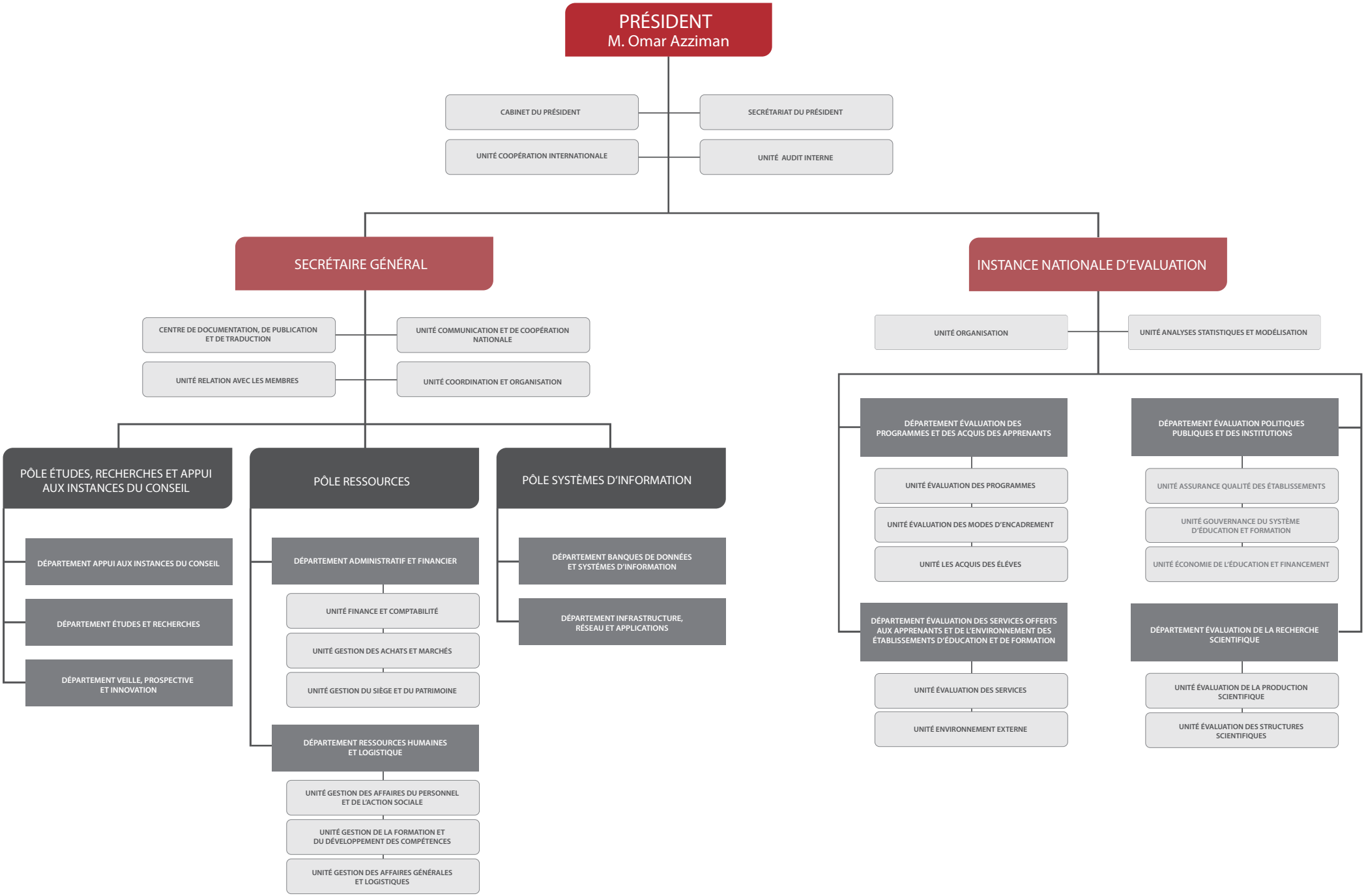
PRÉSIDENT
M. Omar Azziman
CABINET DU PRÉSIDENT
SECRÉTARIAT DU PRÉSIDENT
UNITÉ COOPÉRATION INTERNATIONALE
UNITÉ AUDIT INTERNE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CENTRE DE DOCUMENTATION, DE PUBLICATION ET DE TRADUCTION
UNITÉ COMMUNICATION ET DE COOPÉRATION NATIONALE
UNITÉ RELATION AVEC LES MEMBRES
UNITÉ COORDINATION ET ORGANISATION
PÔLE ÉTUDES, RECHERCHES ET APPUI AUX INSTANCES DU CONSEIL
DÉPARTEMENT APPUI AUX INSTANCES DU CONSEIL
DÉPARTEMENT ÉTUDES ET RECHERCHES
DÉPARTEMENT VEILLE, PROSPECTIVE ET INNOVATION
PÔLE RESSOURCES
DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
UNITÉ FINANCE ET COMPTABILITÉ
UNITÉ GESTION DES ACHATS ET MARCHÉS
UNITÉ GESTION DU SIÈGE ET DU PATRIMOINE
DÉPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES ET LOGISTIQUE
UNITÉ GESTION DES AFFAIRES DU PERSONNEL ET DE L'ACTION SOCIALE
UNITÉ GESTION DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
UNITÉ GESTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET LOGISTIQUES
PÔLE SYSTÈMES D'INFORMATION
DÉPARTEMENT BANQUES DE DONNÉES ET SYSTÈMES D'INFORMATION
DÉPARTEMENT INFRASTRUCTURE, RÉSEAU ET APPLICATIONS
INSTANCE NATIONALE D'EVALUATION
UNITÉ ORGANISATION
UNITÉ ANALYSES STATISTIQUES ET MODÉLISATION
DÉPARTEMENT ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES ACQUIS DES APPRENANTS
UNITÉ ÉVALUATION DES PROGRAMMES
UNITÉ ÉVALUATION DES MODES D'ENCADREMENT
UNITÉ LES ACQUIS DES ÉLÈVES
DÉPARTEMENT ÉVALUATION POLITIQUES PUBLIQUES ET DES INSTITUTIONS
UNITÉ ASSURANCE QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS
UNITÉ GOUVERNANCE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION ET FORMATION
UNITÉ ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION ET FINANCEMENT
DÉPARTEMENT ÉVALUATION DES SERVICES OFFERTS AUX APPRENANTS ET DE L'ENVIRONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
UNITÉ ÉVALUATION DES SERVICES
UNITÉ ENVIRONNEMENT EXTERNE
DÉPARTEMENT ÉVALUATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNITÉ ÉVALUATION DE LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE
UNITÉ ÉVALUATION DES STRUCTURES SCIENTIFIQUES

2. Les réalisations majeures

Les travaux du Conseil ont été couronnés, au terme de la période faisant l'objet du présent bilan, par trois réalisations majeures :

- Le rapport analytique sur l'évaluation de l'application de la Charte Nationale d'Education et de Formation 2000-2013 : acquis, déficits et défis ;
- La Vision stratégique de la réforme 2015-2030 : pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion ;
- L'avis du Conseil au sujet du projet de loi 00.01 relatif à l'enseignement supérieur.

a. Le rapport analytique sur l'évaluation de la Charte 2000-2013

Conformément aux hautes orientations de Sa Majesté le Roi, dans son discours du 20 août 2013, le Conseil a réalisé, par le biais de l'Instance Nationale d'Evaluation, un rapport analytique sur l'application de la Charte Nationale d'Education et de Formation entre 2000 et 2013. Ce faisant, le Conseil s'est assigné l'objectif de relever les réalisations et les acquis, et d'identifier les dysfonctionnements et les difficultés rencontrés pendant le processus d'application, et partant faire ressortir les défis auxquels l'école fait face.

L'évaluation, proprement dite, a été précédée d'une consultation à large spectre auprès des acteurs et des parties concernées par le fait éducatif. Au terme de la consultation, ces derniers ont communément conclu aux mêmes faiblesses dont pâtit l'école marocaine : rendement interne et externe et qualité de l'éduction et de la formation en dépréciation; difficultés persistantes en matière de gouvernance ; faible articulation entre le système éducatif et le projet de société et blocages itératifs des réformes éducatives.

Ce rapport prend appui sur une approche qui englobe les indicateurs d'évaluation et d'appréciation scientifique, les variables thématiques liées aux intrants des ressources financières, humaines et institutionnelles, les variables tenant aux extrants, les réalisations et résultats de l'école, ainsi que la variable sectorielle à travers l'analyse de l'application de la réforme dans les différentes composantes de l'école.

Le rapport a abouti à l'identification des problématiques de l'école, notamment celles liées à la méthodologie et la gouvernance de la réforme. Il a également fait ressortir les mécanismes de suivi et d'évaluation, ainsi que les voies et moyens par lesquels l'on peut ainsi placer l'école au cœur des préoccupations de tous, aux échelles nationale, régionale et locale, sans manquer de mobiliser les différentes parties prenantes. Par ailleurs, cet exercice a permis de mettre en relief les principaux défis futurs auxquels l'école sera confrontée, notamment :

- Le défi de l'accroissement démographique, et ses différents impacts sur l'éducation et la formation ;

- Le défi de la diversification des sources de financement de l'éducation, de la formation, et de la recherche scientifique ;
- Le défi de changement du paradigme éducatif en vue de mettre à niveau l'école marocaine au profit des générations futures. Cela passe impérativement par le recentrage des efforts autour de la classe, noyau dur de la réforme ; la résolution de la problématique des langues ; l'assimilation des changements du métier d'enseignant ; la mise à niveau de l'université, confrontée à la compétition internationale ; l'amélioration de la qualité de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ; ainsi que par des dispositions à même de répondre aux exigences de la professionnalisation et de l'employabilité, de contribuer à la résorption de la fracture numérique et à un meilleur ancrage à la société du savoir.

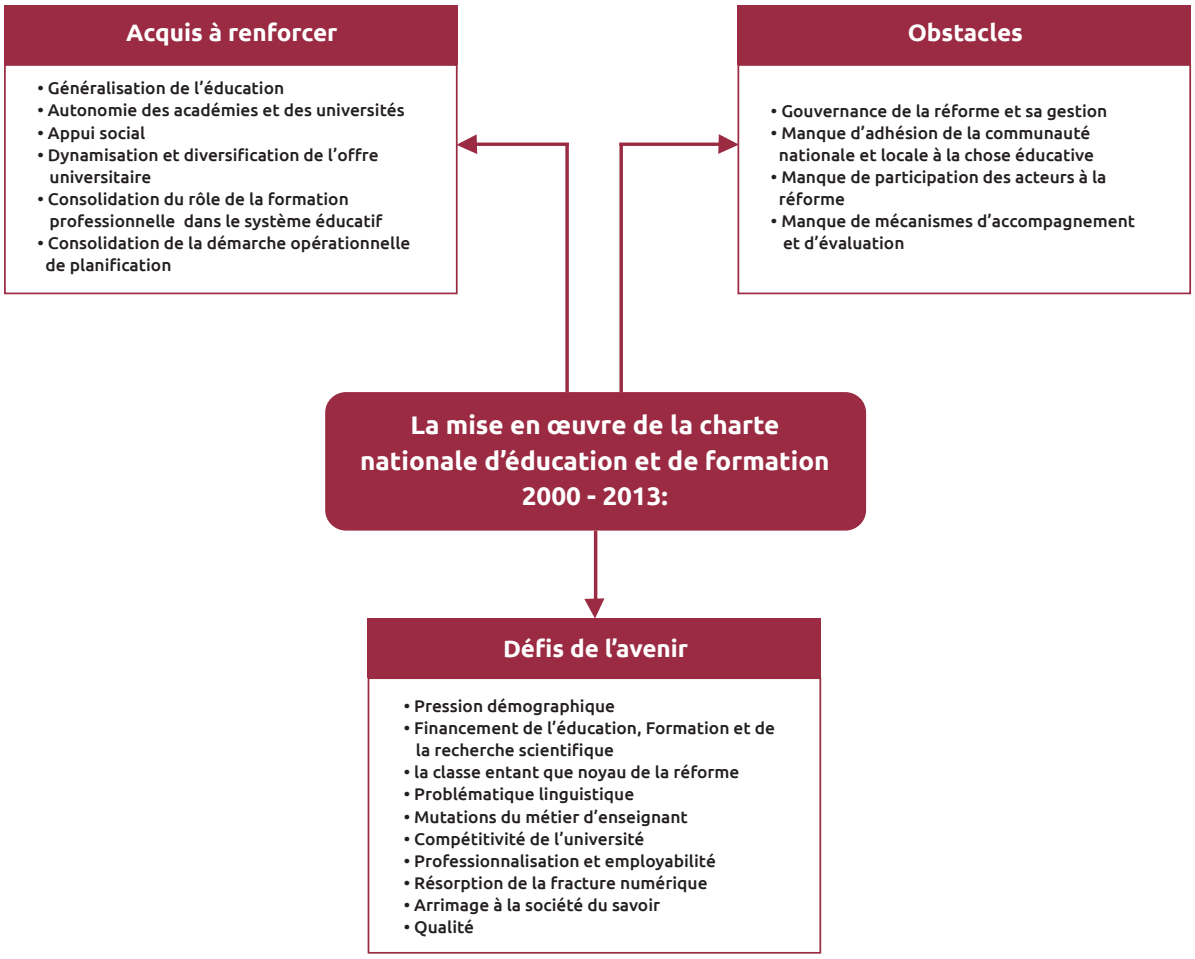

En définitive, force est de constater que l'importance de cette évaluation réside dans la réalisation d'un diagnostic partagé, qui peut servir de base pour l'élaboration des grandes orientations de la réforme éducative souhaitée.

b. La Vision stratégique de la réforme 2015-2030 : pour une Ecole de l'équité, de la qualité et de la promotion

L'élaboration de la vision stratégique de la réforme s'inscrit dans le cadre des missions constitutionnelles et légales du Conseil et fait suite aux hautes orientations Royales. Dans son discours à l'occasion de l'ouverture de l'année législative en 2014, Sa Majesté le Roi a en effet appelé le Conseil à mettre au point une feuille de route et des recommandations propres à réformer l'école marocaine et à en améliorer le rendement.

Le processus de préparation et d'adoption de la vision stratégique

L'élaboration de la vision stratégique a été l'occasion pour le Conseil de traduire en pratique sa méthodologie de travail et de conjuguer l'effort interne de ses instances avec les résultats de l'approche participative et prospective, comme il sera développé plus loin.

Les étapes phares des travaux de préparation menés par le Conseil s'illustrent comme suit :

- Le Bureau du Conseil a fixé la méthode d'élaboration de la vision stratégique, ultérieurement validée par l'assemblée générale ;
- Les commissions permanentes ont apporté, chacune dans son domaine de compétence, des contributions structurantes sous forme de rapports thématiques. Ces derniers, après avoir été enrichis par les résultats des délibérations de l'Assemblée Générale, notamment au cours des troisième, quatrième et cinquième sessions, ont servi de base à l'élaboration de la vision ;
- Un rapporteur général a été mandaté pour consolider les contributions des commissions permanentes et autres documents de référence ainsi que le capital documentaire existant chez le Conseil en un document cohérent et structuré qui a donné naissance à un projet de vision stratégique intégrée de la réforme éducative ;
- Une commission de coordination, composée des présidents des commissions permanentes, a été formée pour veiller à élaguer les double emplois et à garantir la convergence des travaux des commissions ;
- Le Bureau du Conseil a examiné le projet de vision à plusieurs occasions afin d'aboutir à une vision cohérente et partagée de certaines problématiques

et statuer sur l'opportunité de le soumettre à l'Assemblée Générale pour délibérations et débat. Cette dernière a adopté la vision stratégique de la réforme lors de sa 7ème session tenue les 12, 13,14, et 16 mai 2015. Quatre jours plus tard, le 20 mai, elle a été présentée à Sa Majesté le Roi.

Cet ouvrage doit sa réussite à l'engagement de tous les membres à respecter la logique institutionnelle et organisationnelle du Conseil, ainsi que les exigences du travail collectif. Aussi ont-ils placé la réforme éducative au-dessus de toute considération, pour servir au mieux l'intérêt des apprenants et pour le plus grand bien de l'Ecole marocaine et de l'avenir du pays.

Les principes et références d'orientation

Lors de la formulation des principes, objectifs et fonctions de l'école marocaine, dans la vision stratégique 2015-2030, le Conseil s'est appuyé sur les fondamentaux constitutionnels de la nation marocaine. Il s'agit de l'islam, de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, de la monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale, ainsi

que de l'identité marocaine, une et indivisible. Forte de son pluralisme, de ses divers affluents et de son ouverture sur le monde, celle-ci se nourrit des valeurs de modération, de tolérance, de solidarité, de citoyenneté et des vertus du comportement civique.

En somme, un construit apte à renforcer le sentiment d'appartenance à la nation, et à promouvoir les principes des droits de l'homme, le choix démocratique et le dialogue entre les cultures et civilisations.

Cette vision puise ses références notamment dans la Constitution et les hautes orientations contenues dans les discours de Sa Majesté le Roi. Elle se fonde également sur la Charte Nationale d'Education et de Formation, qui demeure le cadre de référence de la réforme auquel il faudra apporter les adaptations nécessaires, ainsi que les conventions internationales ratifiées, les traités internationaux inhérents à l'éducation, à la formation et à la recherche scientifique, aux droits humains, à l'égalité entre les sexes, aux droits des personnes handicapées et des personnes en situations spécifiques. Cette ligne de conduite vise à garantir l'égalité, l'équité et la non-discrimination, quelle qu'en soit l'origine.

Les références documentaires

Les sources d'informations exploitées dans l'élaboration de la vision se déclinent comme suit : les rapports et travaux des commissions permanentes du Conseil ; le rapport analytique relatif à «la mise en œuvre de la Charte nationale d'éducation et de formation »; les résultats et conclusions de l'ensemble des consultations commanditées par le Conseil ; les contributions écrites des partis politiques, des syndicats, de la société civile et des experts ; les conclusions des rencontres régionales pour la réhabilitation de l'école marocaine; les présentations des ministres chargés des secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche professionnelle et de l'enseignement traditionnel, faisant état de leur vision des projets de réforme éducative envisagée ; les rapports, études et avis du Conseil ; et les études internationales comparées.

Une échéance de réforme en quinze années

Cette vision stratégique couvre la période 2015 - 2030. Elle sera progressivement mise en œuvre, en trois temps : à court terme (3ans), à moyen terme (6ans) et à longtemps terme (à l'horizon 2030). Elle vise les générations et les acteurs éducatifs, actuels et futurs.

Selon les expériences nationales et internationales, la durée considérée est conforme au temps généralement requis pour une réforme éducative stratégique. En outre, elle permet une mise en œuvre globale de la réforme, ainsi que l'évaluation régulière de ses résultats, afin d'apporter les mesures correctives et les améliorations nécessaires en temps utile.

Les trois fondements de la réforme

Le modèle de changement et de renouveau, que la vision stratégique de la réforme éducative a retenu s'appuie sur trois fondements essentiels définissant l'école à laquelle aspire le Maroc :

- L'équité et l'égalité des chances ;
- La qualité pour tous ;
- La promotion de l'individu et de la société.

Aux termes de la Vision stratégique, ces trois fondements se déclinent en vingt-trois leviers de changement, définissant la feuille de route à suivre, ainsi que les prérequis à réunir afin de parvenir aux objectifs visés et de relever les défis du changement escompté.

Le premier fondement vise une école de l'équité et de l'égalité des chances. Il est tributaire des conditions suivantes :

- la généralisation d'un préscolaire obligatoire de qualité qui devrait faire l'objet d'un engagement commun de l'Etat et des familles, dans le but de l'intégrer progressivement dans l'enseignement primaire ;
- une discrimination positive en faveur des milieux rural et périurbain et des zones déficitaires pour la généralisation et le développement de la scolarisation ;
- la garantie du droit d'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la formation pour les personnes en situation d'handicap ou à besoins spécifiques ;
- la généralisation d'un enseignement inclusif et solidaire pour tous les enfants marocains, sans aucune discrimination, et la poursuite des efforts visant à offrir une place à tout enfant en âge de scolarisation,
- la mise à la disposition des institutions d'éducation et de formation de l'encadrement, des équipements et du soutien nécessaires, et le renforcement des programmes d'appui matériel, psychologique, éducatif et social ;
- la mobilisation de tous les efforts pour assurer un apprentissage durable et continu, et lutter contre le décrochage et la déperdition scolaires ;
- le renforcement de la contribution de l'enseignement privé, un partenaire de l'enseignement public à l'effort de généralisation d'une éducation utile et de qualité, et la réalisation de l'équité.

Quant au deuxième fondement, celui d'une école de qualité pour tous, il passe impérativement par des changements qualitatifs tels :

- D'abord, la rénovation des métiers de l'éducation et de la formation afin d'en redéfinir les conditions d'accès, les missions et les rôles ;
- Deuxièmement, la révision du modèle pédagogique, à travers la réforme des curricula, des programmes et des formations, dans le sens de l'allègement, du développement de la pensée de l'apprenant(e) et de leurs aptitudes dans l'observation, l'analyse, l'argumentation et la pensée critique ;
- Troisièmement, l'adoption d'une nouvelle architecture linguistique qui vise l'adoption des principes suivants :
  - le plurilinguisme, en offrant à tous les apprenants, sur le même pied d'égalité, l'opportunité d'apprendre trois langues dans l'enseignement préscolaire et primaire, avec la langue arabe comme langue principale, la langue amazighe comme langue de communication, et la langue française comme langue d'ouverture. A ces trois langues viendra s'ajouter la langue anglaise à partir de la première année du secondaire collégial, et une troisième langue étrangère, au choix, à partir de la première année du secondaire qualifiant ;
  - l'alternance linguistique, en tant que mécanisme de renforcement de la maîtrise des langues par leur utilisation dans l'enseignement.

Certains contenus et modules relatifs à quelques matières seront ainsi enseignés en français à partir du cycle collégial, et en anglais à partir du cycle secondaire qualifiant. Cette architecture permettra à terme au bachelier la maîtrise de l'arabe et de l'amazighe et de deux autres langues étrangères au moins.

Il y a lieu de rappeler que cette nouvelle architecture linguistique a pour objet, entre autres, de mettre un terme au problème linguistique au moment de l'accès à l'université, et partant permettre à l'étudiant de poursuivre ses études académiques, quelle que soit la langue d'enseignement, au Maroc ou à l'étranger

- Quatrièmement, valoriser la formation professionnelle, poursuivre l'extension de ses capacités d'accueil et reconnaître son rôle en tant que vivier de compétences individuelles capables de satisfaire les conditions du développement compétitif de l'économie et de répondre aux exigences de la compétitivité économique, en général, et aux attentes des entrepreneurs et du marché du travail, en particulier.

Pour ce faire, il est notamment recommandé de :

- Adopter le principe de l'ouverture, de la flexibilité et de la mobilité, à travers des passerelles et dans les deux sens, instituées au profit des apprenants, entre les différents niveaux de l'enseignement général (collégial, qualifiant et supérieur) et ceux de la formation professionnelle ;
- Mettre en place des dispositifs d'orientation précoce dès le cycle collégial ;
- Créer des filières de la formation professionnelle à l'exemple du baccalauréat professionnel et réviser les critères de sélection et d'admission ;
- Mieux articuler la complémentarité des formations théoriques et pratiques en renforçant notamment la formation alternée à l'intérieur des entreprises, en partenariat avec les acteurs économiques.

• Cinquièmement, adopter des règles de bonne gouvernance fondée sur l'efficience et le développement du sens de responsabilité chez les acteurs, assurer la convergence des politiques publiques, rationaliser les ressources et moyens, et mettre en place une gestion décentralisée en harmonie avec l'esprit et les orientations de la régionalisation avancée.

• Sixièmement, faire de l'université la locomotive de la société du savoir et du développement, sans manquer de renforcer son autonomie par le biais d'une relation contractuelle avec l'Etat.

• Septièmement, promouvoir constamment la recherche scientifique et technique et l'innovation de manière à les mettre au service du développement et de l'édification de la société du savoir. Cela passe notamment par l'amélioration continue de la qualité du système institutionnel de la recherche, l'accroissement des ressources financières y étant allouées, une coordination plus efficiente des politiques de recherche, l'amélioration de la formation et de la qualification, la mise en place de mécanismes d'incitation, de suivi et d'évaluation, et l'élargissement des structures de recherche.

• Huitièmement, poursuivre le projet de réhabilitation institutionnelle et pédagogique de l'enseignement traditionnel, et renforcer les passerelles entre ce dernier et les composantes du système éducatif.

S'agissant du troisième fondement de l'école, qui consiste dans l'épanouissement de l'individu et la promotion de la société, la vision stratégique réaffirme la nécessité de consacrer les valeurs et éthique religieuses, les vertus du comportement civique, la citoyenneté et la démocratie. En outre, elle recommande la mise des formations

en adéquation avec les métiers nouveaux et d'avenir, et ce, afin de garantir toutes leurs chances aux diplômés d'insertion sociale, économique, politique et culturelle.

D'autre part, la vision considère que l'École devrait jouer le rôle de locomotive dans la consolidation de la position du Maroc parmi les pays émergents, en favorisant l'accès à la société du savoir, l'adaptation à l'ère numérique, la progression de la recherche et de l'innovation pour le développement, l'encouragement de l'excellence et le renforcement des capacités compétitives du pays.

Enfin, pour répondre aux aspirations de tous et partant réussir la réforme de l'école, le Conseil recommande de traduire les choix et objectifs stratégiques de la Vision sous forme d'une loi-cadre promulguée par le parlement, qui fera foi d'un contrat national engageant

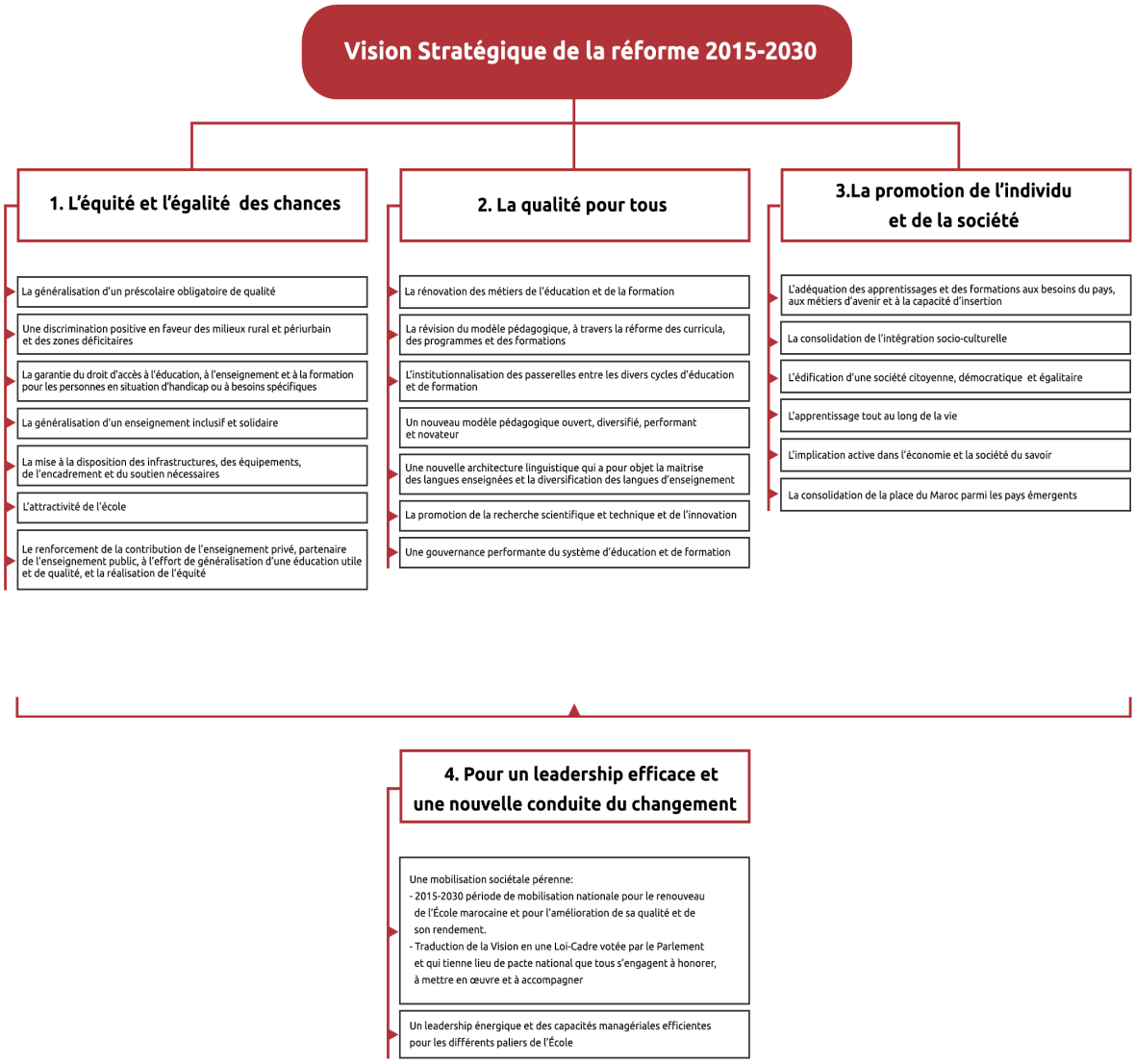

Le soutien royal et une convergence de volontés en faveur de la réussite de la réforme éducative

Suite à l'adoption de la Vision stratégique par l'Assemblée Générale, le Bureau du Conseil a eu l'honneur d'être reçu par Sa Majesté le Roi pour exposer devant lui les grandes lignes de ce document. Ainsi, le président a réaffirmé, dans son allocution devant le Souverain, l'engagement de tous les départements ministériels concernés par l'éducation, la formation ou la recherche scientifique à œuvrer pour la réussite de la réforme éducative escomptée.

A l'issue de cette cérémonie, Sa Majesté le Roi a remis la Vision au Chef de gouvernement à des fins de déclinaison sous forme de politiques publiques.

Par ailleurs, à l'occasion de la fête du Trône en 2015, Sa Majesté le Roi a consacré dans son discours les grands choix, les orientations et les objectifs de la Vision stratégique et levé toute ambiguïté sur des problématiques telles que la question des langues étrangères et de l'identité nationale ou encore les idées préconçues sur la formation professionnelle. De même, il a appelé chacun à se l'approprier et s'impliquer sérieusement dans sa mise en œuvre, loin de toute considération idéologique.

La Vision stratégique de la réforme a permis d'impulser une dynamique institutionnelle et sociétale qui laisse entrevoir les prémices d'une restauration progressive de la confiance de la société en la possibilité de réussir la réforme éducative.

Ce qui prête aujourd'hui à l'optimisme, c'est que cette vision fait l'objet d'une appropriation progressive par tous les marocains en tant que feuille de route pour l'édification d'une école en phase avec son époque et digne du projet de société démocratique et des choix de développement retenus par notre pays.

Cela ressort clairement à la lecture certains indicateurs, dont :

- La mise en place d'une commission interministérielle permanente chargée du suivi de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, composée de tous les départements ministériels concernés par l'école marocaine ;
- La création d'une commission technique chargée de l'élaboration du projet de loi-cadre recommandée par la Vision. Il s'agit là d'une garantie, entre autres, de la réussite et de la pérennité de la réforme ;
- Le lancement immédiat par le Gouvernement, à travers les ministères chargés de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, des premières étapes de la mise en œuvre de la Vision stratégique et de la déclinaison des leviers de changement qu'elle contient en plans et programmes d'action opérationnels ;

- Le succès des premières rencontres régionales que le Conseil a organisées entre les mois de novembre et de décembre 2015 autour de la Vision stratégique et les voies de sa mise en œuvre. En effet, les participantes et participants en ont hautement apprécié les orientations, le contenu, les objectifs et les recommandations. En outre, des activités de communication et de présentation du contenu de la Vision ont été promptement entreprises. Enfin, les médias audiovisuels et la presse écrite et électronique ont accueilli favorablement la feuille de route pour la réforme éducative et ont concouru à ouvrir un débat riche sur ce registre.

- La présentation faite à l'occasion du Conseil des Ministres, présidé par Sa Majesté le Roi à Laâyoune en février 2016, des principales mesures relatives à la mise en œuvre de la Vision stratégique de la réforme.

Autant d'indicateurs qui préfigurent un regain progressif de la confiance de tous en la possibilité de la réforme éducative. D'où la nécessité de prémunir cette dernière contre les risques de blocage au moyen des mesures suivantes :

- Veiller à garantir la mobilisation pérenne de la société, notamment des acteurs éducatifs et des partenaires de l'école, dans la mise en œuvre des différents projets de la réforme ;

- Assurer les moyens nécessaires à la mise en œuvre optimale de la réforme, notamment :

  - La qualification de l'élément humain, et la promotion des compétences et des capacités en vue d'une bonne gouvernance du système éducatif aux niveaux, local, régional et national, ainsi que dans tous les établissements d'éducation, de formation et de recherche. Ces mesures permettront de pallier le manque de cadres et de dégager un leadership au service de la réforme et du changement escomptés ;

  - La mobilisation des ressources financières suffisantes pour réussir la réforme, étant donné que la contribution de ce chantier sera déterminante dans la poursuite du projet de société citoyenne et démocratique ;

  - La mise à la disposition des institutions éducatives de tous les moyens matériels, humains et didactiques, et la garantie d'un climat propice à l'apprentissage, à l'enseignement, à la formation, à l'encadrement, à la gestion et à la recherche ;

  - Le suivi et l'évaluation réguliers de la mise en œuvre de la réforme dans la poursuite des objectifs assignés dans ce domaine.

c. Avis du Conseil sur le projet de loi modifiant et complétant la loi relative à l'enseignement supérieur

Le Conseil a été saisi par le Chef du Gouvernement pour émettre un avis sur le projet de loi modifiant et complétant la loi 01.00 relative à l'enseignement supérieur. A cet effet, une commission ad-hoc a été constituée et chargée d'élaborer ledit avis, qu'elle a transmis au Bureau du Conseil. Ce dernier l'a soumis à l'Assemblée Générale pour délibération et approbation. Ce faisant, le Conseil s'est employé à mener une réflexion stratégique sur les perspectives de réforme de l'enseignement supérieur et ce, conformément aux choix et orientations de la Vision stratégique.

Privilégiant une vision globale et systémique, le Conseil ne s'est pas limité lors de la préparation de son avis aux aspects juridiques, à proprement parler. Il s'est également penché sur le système de l'enseignement supérieur dans son ensemble pour ainsi faire des recommandations visant la réforme globale de ce secteur. Il en ressort la nécessité de mettre au point une stratégie de réforme intégrée, susceptible d'être traduite dans un cadre législatif optimal en mesure de répondre aux attentes des acteurs et spécialistes de l'enseignement supérieur, particulièrement et de tous les marocains généralement.

La plus-value de l'avis du Conseil consiste dans les éléments suivants :

- Réaffirmation des fondamentaux et des grandes orientations, notamment : exercice de la liberté intellectuelle et académique au sein de l'université appelée à avoir des dirigeants doués du sens de l'initiative et en mesure de mettre en place des projets institutionnels innovants ;
- réorganisation de l'enseignement supérieur suivant les principes de service public, d'équité et d'égalité des chances ; adoption d'un concept global, d'une définition précise et d'un cadre institutionnel adéquat pour l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation ; reconnaissance du statut des acteurs éducatifs et administratifs.
- Proposition de quinze recommandations, portant essentiellement sur :
  - la mise au point d'une définition précise et globale de l'enseignement supérieur ;
  - la consolidation de l'autonomie de l'université ;
  - l'instauration de liens contractuels avec l'université dans le cadre de la bonne gouvernance
  - L'élaboration d'une vision claire concernant le réseau des universités marocaines à travers une carte nationale de l'enseignement supérieur (pôles universitaires,

création dans les régions d'un complexe universitaire intégré géographiquement et socialement) ;

- la mise en place des statuts pour les ressources humaines dans le cadre d'une structuration institutionnelle en concordance avec la politique de diversification des régimes contractuels ;
- la promotion de la recherche scientifique et la mise au point de mécanismes de coordination efficiente de ses différentes composantes ;
- l'habilitation de l'université à mettre en place une stratégie de recherche scientifique en partenariat avec les collectivités territoriales et les institutions internationales,
- l'adoption de normes unifiées applicables aux différents établissements de l'enseignement supérieur, tant publics que privés et ce, dans le cadre de cahiers de charges qui précisent les conditions de certification et d'homologation.

L'avis du Conseil a conclu à la nécessité de reconsidérer le projet de loi, étant entendu que la révision du texte actuellement en vigueur ne permettrait pas une réforme globale. Par ailleurs, le projet de loi en question pêche par une formulation dirimante et une terminologie inappropriée, d'où l'absence du caractère normatif. En somme, le projet en est toujours à un stade préliminaire.

Par conséquent, les insuffisantes juridiques et les imperfections d'ordre méthodologique plaident pour une refonte pure et simple du texte, et son remplacement par une loi claire et cohérente à même de réaliser les changements envisagés.

3. Un programme de communication en vue de l'élaboration d'une feuille de route axée sur le renouveau de l'école et la mobilisation pérenne pour la réforme

a. Les consultations antérieures à l'élaboration du projet de réforme

Fidèle à son approche participative, le Conseil a veillé à adopter un programme de communication et d'information dans le cadre duquel les membres et cadres du Conseil ont été associés à la réalisation des opérations programmées.

De même, il a fait place au partage du diagnostic de l'état actuel de l'école avec les différentes parties prenantes, appelées à s'approprier le projet et à en assurer le plaidoyer. Cette action ne peut avoir pour corollaire qu'une mobilisation pérenne de la société entière afin de réussir le grand chantier de la réforme de l'école marocaine.

A cet effet, le Conseil a mis à contribution nombre d'espaces et d'institutions aux niveaux national et régional, ainsi que les médias et réseaux électroniques.

Ce programme de communication et d'information a permis d'ouvrir un débat responsable, autour de l'état actuel et les perspectives de développement de l'école, avec les différents secteurs et acteurs concernés et les partenaires de l'école, y compris les partis politiques, les syndicats, les organisations professionnelles et les organisations de la société civile.

Il s'agit d'une condition sine-qua-none pour jalonner le chemin devant conduire à un contrat social auquel tous adhèrent afin de réformer l'école de façon à répondre aux attentes du marocain, et partant faire face aux changements fulgurants que connaît le monde.

A cet égard, les principales actions entreprises se résument en ce qui suit :

- L'organisation de 24 séances d'audition avec différents organismes et acteurs de la société marocaine, au nombre de 36. Ces dernières ont permis de parvenir à des diagnostics partagés de l'état actuel de l'école marocaine et de formuler des propositions conjointes en vue de la développer. Ont pris part à ces auditions :
  - Les ministres et les responsables administratifs des départements de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
  - Les syndicats les plus représentatifs des secteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ;
  - Les associations professionnelles des enseignants, des inspecteurs, des directeurs, et des cadres de planification et d'orientation ;
  - Les fédérations et associations des parents et tuteurs des élèves ;
  - Les fédérations de l'enseignement et de la formation privés ;
  - Les organisations non gouvernementales concernées pas les questions de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
  - Les opérateurs économiques ;
  - Les experts et chercheurs dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
  - Les oulémas (théologiens) ;
  - Les élèves et étudiants.
- La mobilisation des partis politiques, des syndicats de l'enseignement et des organisations de la société civile à travers un appel à contributions pour l'élaboration du projet de qualification et renouvellement de l'école marocaine. A cet égard, le Conseil a reçu 64 contributions écrites, outre les contributions individuelles des experts et acteurs ayant répondu à l'invitation du Conseil.

- La réalisation d'un sondage d'opinion auprès des enseignantes et enseignants et des professeurs-chercheurs, dans le cadre d'une enquête qualitative qui a porté sur un échantillon de 3400 enseignants, et environ 600 professeurs- chercheurs. Le questionnaire y afférent comprend des axes et des questions tenant aux principaux problèmes du système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique. De même, ils portent sur les difficultés et contraintes liées à la formation des acteurs éducatifs, à la gestion de leur carrière professionnelle et à l'exercice de leurs fonctions. Les interviewés ont également été invités à faire part de leurs propositions quant à la manière de promouvoir l'école marocaine et les nouveaux rôles des enseignants.

- L'association de l'ensemble des citoyennes et citoyens à l'exercice d'indentification des dysfonctionnements, et d'élaboration du modèle d'école voulu. Pour ce faire, le Conseil a entrepris une série de consultations élargies via son site internet. A ce titre, il a reçu, dans l'ensemble, 4100 contributions qui ont été analysées et exploitées.

- L'organisation des premières rencontres régionales, en octobre 2014, pour élargir la sphère du débat public et parvenir à une version partagée du diagnostic et des perspectives de développement. A cette fin, le Conseil a tenu 16 rencontres régionales sur le thème de la réhabilitation du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, ayant réuni près de 4000 participants, y compris des acteurs éducatifs, des experts et des partenaires.

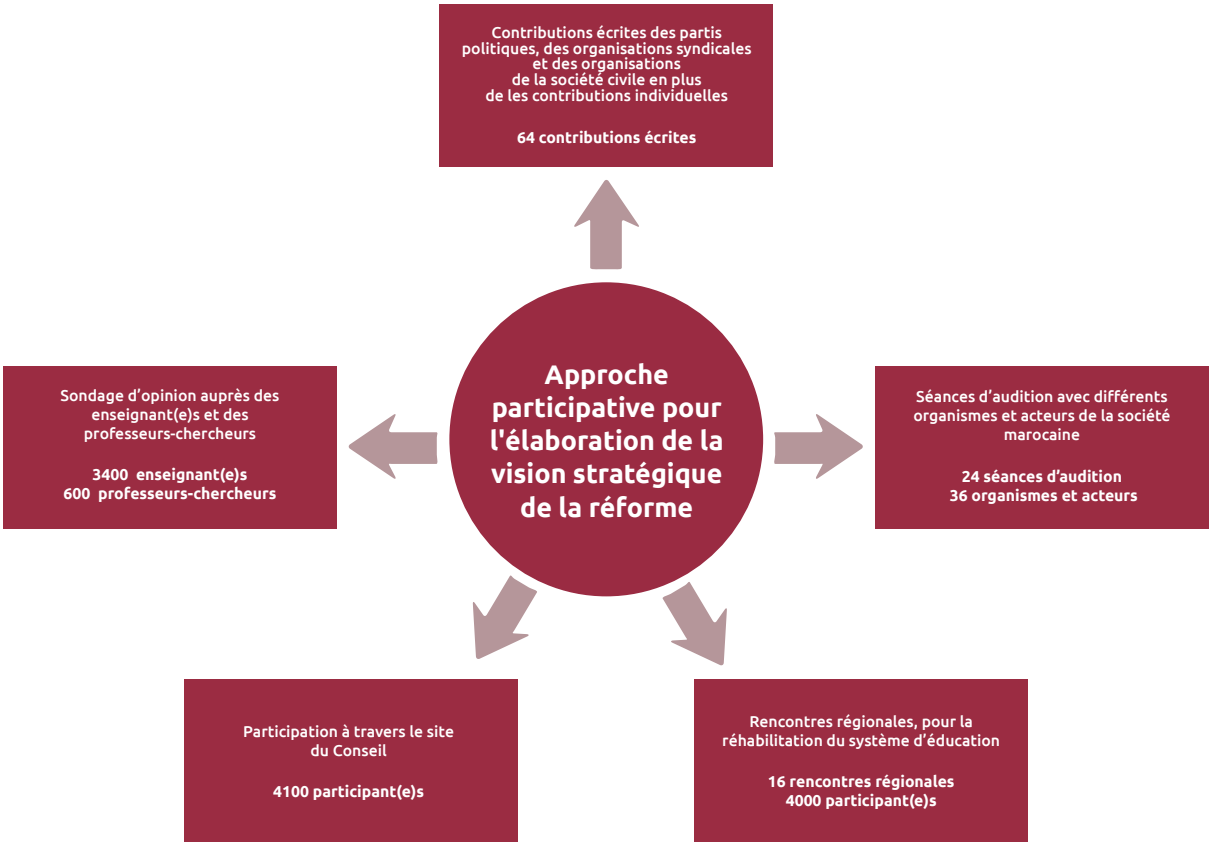

b. Une dynamique de communication et d'information pour l'appropriation du projet et l'adhésion à sa mise en œuvre

Une diffusion à large spectre de la Vision stratégique

Le Conseil a procédé à la diffusion de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 à travers son site internet à la mi-juin 2015. De même, il en a distribué plus de 50000 exemplaires aux responsables des départements et institutions d'éducation, de formation et de recherche scientifique, ainsi qu'à de larges cohortes d'acteurs éducatifs et de partenaires de l'école. Par ailleurs, le Conseil a publié un résumé de la Vision dans cinq langues, à savoir l'arabe, l'amazigh, le français, l'anglais et l'espagnol.

Une interaction fructueuse avec différents médias écrits, audiovisuels et électroniques

Outre les conférences de presse et interviews, accordées par le président ainsi que par certains membres et responsables du Conseil, ce dernier a organisé, en collaboration avec la MAP (Maghreb Arabe Presse), 6 conférences.

Animées par le président et par des membres du Conseil, celles-ci ont servi à esquisser les premiers contours du changement poursuivi dans la Vision et partant, induire un débat public et élargir l'échelle de partage et d'appropriation du projet.

Les deuxièmes rencontres régionales autour de la Vision stratégique de réforme et les voies de sa mise en œuvre

Soucieux de partager les résultats du processus d'élaboration de la Vision stratégique et dans le but de recueillir différents éclairages pour sa mise en œuvre, le Conseil a tenu, conjointement avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, et de la Formation des Cadres, 12 rencontres régionales pendant les mois de novembre et décembre 2015 sur le thème « La Vision stratégique de la réforme et les voies de mise en œuvre ». Ont pris part à ces rencontres environ 3500 acteurs opérant dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la formation professionnelle.

Il en ressort une forte appréciation consensuelle des mesures et des objectifs de la Vision stratégique. Ces rencontres ont en outre permis de recueillir des indicateurs préliminaires de la prédisposition de la société à adhérer à ce chantier décisif et pointé la nécessité de prendre les mesures et précautions qui s'imposent pour garantir le succès de cette entreprise et éviter les tâtonnements, les blocages ou l'échec.

4. Les premiers jalons de coopération au service du rayonnement national et international de la nouvelle école marocaine

Dans le respect des attributions des différentes parties et en vue de garantir la complémentarité institutionnelle et la conjugaison des efforts, le Conseil a procédé à l'institutionnalisation de la coopération avec les départements ministériels chargés de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, et des affaires islamiques. A ce titre, a été signée une convention spécifiant les domaines de coopération, notamment : l'échange de documents, d'informations et d'expériences ; les activités de recherche ; le suivi des avis et recommandations du Conseil, et ainsi que des résultats de ses travaux d'évaluation.

De même, des liens de coopération ont été tissés avec certains centres et organisations, nationaux et internationaux, concernés par l'éducation, la formation et la recherche scientifique.

Conscient de l'importance de valoriser les compétences nationales, appelées à assumer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre optimale des projets stratégique de réforme éducative, le Conseil a pris l'initiative de lancer un réseau des expertises nationales dans les universités, les centres de formations et les unités de recherche opérant dans les domaines de l'éducation, de la formation, et de la recherche scientifique. En effet, une enquête a été menée pour identifier ces unités, leurs domaines d'intervention, ainsi que le nombre et les spécialités des chercheurs y étant affectés.

Chapitre 3 :

PERSPECTIVES D'ACTION DU CONSEIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Les perspectives d'action du Conseil s'inscrivent dans la durée et participent de la volonté du Conseil de poursuivre la réalisation des missions qui lui sont assignées conformément à la Constitution et à la loi qui l'organise. Il s'agit de réaliser des évaluations globales et thématiques régulières, de jouer pleinement son rôle consultatif et de renforcer sa force de proposition et ses prises d'initiative pour présenter des projets et une stratégie prospective pour la réforme de l'école marocaine.

A la lumière de ce bilan annuel du Conseil, force est de constater que cette institution constitutionnelle a pu dans l'ensemble mettre en place les dispositifs et moyens de son fonctionnement, établir les bases méthodologiques de son travail et s'engager résolument dans la réalisation de ses missions, notamment avec l'élaboration de la vision stratégique de la réforme à l'horizon 2030 comme principal acquis.

Au titre de l'année 2016, le Conseil place en tête de ses priorités et de ses perspectives d'action les orientations suivantes :

- Capitaliser et développer les acquis engrangés et surmonter les difficultés afin de rehausser constamment la performance du Conseil au service de la réforme, pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion.
- Contribuer à la réflexion stratégique sur les voies de mise en œuvre de la réforme dans les délais impartis.
- Accompagner les actions de changement à travers le suivi et l'évaluation régulière.
- Contribuer au raffermissement de la mobilisation de la communauté autour de ce projet décisif.
- Approfondir les études et la recherche sur les projets à même d'enrichir la vision stratégique et les chantiers de la réforme.

Dans la droite lignée de ces orientations, les perspectives d'action au titre de l'année 2016 sont issues du plan d'action discuté et adopté lors de la huitième session du Conseil tenue le 21 décembre 2015. Ces objectifs se déclinent comme suit :

- Toutes les actions envisagées doivent converger vers un seul but, à savoir la réussite de la réforme de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- Donner la priorité aux projets susceptibles de contribuer à l'identification des mesures préliminaires de mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme 2015-2030 ;

- Tenir compte du chantier de régionalisation de façon à proposer des projets qui répondent aux spécificités régionales et locales.
- Assumer un rôle proactif de premier ordre dans la réforme du système éducatif moyennant des projets à même de stimuler l'esprit d'initiative et de dégager des propositions novatrices ;
- Donner une suite aux différentes saisines adressées au Conseil sans manquer de se prévaloir de l'auto saisine pour émettre des avis sur les problématiques prioritaires qui accompagnent la mise en œuvre de la vision stratégique ;
- Mettre en place un système national d'évaluation des politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- Programmer des activités et des actions de nature à renforcer les capacités professionnelles, managériales et techniques du Conseil (formation et développement professionnel) ;
- Asseoir le plan d'action sur les deux piliers que sont l'instance délibérative et ses organes dérivés d'une part, et les organes techniques de suivi et de production d'autre part ;
- Consacrer l'approche participative que le Conseil place d'ores et déjà comme mode de fonctionnement.

Les projets programmés pour réaliser ces objectifs se déclinent comme suit :

1. Projets relatifs aux activités de l'instance délibérative et de ses organes dérivés, présentés ci-après :

Au niveau de la Commission Permanente de l'éducation-formation pour tous et de l'accessibilité :

- L'enseignement préscolaire, qui couvre des aspects tels que la généralisation et le caractère obligatoire, la gouvernance et l'encadrement, le modèle pédagogique, la formation des éducateurs et éducatrices et le financement.
- La discrimination positive au profit du milieu rural, avec un accent particulier sur la nécessité de combler les carences (infrastructures d'enseignement et de formation, et équipements) ; l'encadrement ; la généralisation obligatoire ; les mécanismes de lutte contre la déperdition scolaire ; l'adaptation des horaires de scolarité aux spécificités du milieu rural ; la mise au point d'outils didactiques et la mise en place des mécanismes de soutien.

Au niveau de la Commission de la gouvernance du système national de l'éducation et de la formation :

- La bonne gouvernance et la gestion efficiente du système éducatif à tous les niveaux, national, régional et local. A cet égard, un accent particulier est mis sur la gouvernance territoriale dans la perspective de la régionalisation avancé, ainsi que sur la mise à niveau et l'intégration des ressources humaines, sans manquer d'appliquer la transparence et la reddition des comptes.
- Le partenariat institutionnel et la mobilisation en faveur de la promotion continue de l'école marocaine, à travers l'approfondissement de la réflexion notamment sur les moyens de renforcer les mécanismes contractuels entre l'État, les institutions d'éducation et de formation, et les autres parties prenantes; garantir une participation efficiente des régions et des collectivités territoriales pour la promotion du système ; élaborer et mettre en exécution un modèle efficient de partenariat entre les secteurs public et privé et mettre au point des mécanismes favorables à une coopération internationale décentralisée;
- Le financement du système éducatif et de sa réforme, en diversifiant les sources et les modes de financement et en assurant leur efficacité à travers:
  - la mise en place d'un dispositif d'appoint au budget de l'Etat pour financer le système;
  - la mise en place du Fonds de généralisation de l'éducation, et de l'amélioration de sa qualité ;
  - la mise au point de mécanismes en vue de diversifier les ressources des académies et des universités en vue de l'autofinancement ;
  - l'optimisation de la gestion des ressources financières.

Au niveau de la Commission des curricula, programmes, formations et outils didactiques :

- Démarche méthodologique d'évaluation et de révision des curricula, programmes et formations, en mettant le cap de la réflexion principalement sur l'évaluation et la révision des curricula, programmes et formations ; l'évaluation scolaire et les régimes des examens ; l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire.
- L'éducation aux valeurs à l'école.
- L'éducation au profit des enfants en situation d'handicap.

Au niveau de la Commission des métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion :

- La promotion des métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche, notamment le métier d'enseignement, de formation et de recherche, toutes catégories confondues; le métier de la gestion (l'administration éducative), le métier d'inspection ; le métier de planification et d'orientation et les nouveaux métiers.

Au niveau de la Commission de la recherche scientifique et technique et de l'innovation :

- La réforme de l'enseignement supérieur, en ciblant les questions prioritaires, à savoir le renforcement des rôles, des missions, des devoirs et des droits des professeurs chercheurs; les écoles doctorales ; la gouvernance de l'enseignement supérieur; les curricula et contenus de la formation et l'insertion professionnelle.
- La promotion de la recherche scientifique et technique et de l'innovation, qui vise en premier lieu la gouvernance du système de la recherche scientifique et technique et de l'innovation ; la production scientifique ; la formation des doctorants et les régimes des écoles doctorales et le financement de la recherche scientifique.

Au niveau de la Commission des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements de l'éducation sur leur environnement :

- L'école et la culture, en mettant l'accent sur le diagnostic de l'état de la culture à l'école marocaine; le renforcement de la fonction culturelle de l'école dans toutes ses dimensions ; le rôle de la culture dans le développement de l'école et de la société.
- La lutte contre l'analphabétisme et l'éducation non formelle, en particulier en termes de gouvernance; d'encadrement; d'ingénierie pédagogique et andragogique; de financement ; de partenariat (mobilisation des acteurs) ; de suivi et d'évaluation et aussi le régime de certification et les perspectives réservées aux bénéficiaires: l'insertion, les programmes de post-alphabétisation.

Outre ces projets, le Conseil retient trois questions stratégiques qui occupent une place de choix dans ses perspectives d'action. A cet effet, trois groupes spéciaux de travail ont été créés :

Le groupe de travail chargé de la formation professionnelle, destiné à mener une réflexion approfondie sous différents angles notamment:

- le développement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle, en consacrant le principe de la discrimination positive au profit du milieu rural ; et de l'égalité des chances dans le domaine de la formation professionnelle ;
- la gouvernance interne du système de la formation professionnelle ; les moyens à même de renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes et de raffermir les liens avec le tissu économique et entrepreneurial;
- la relation de la formation professionnelle avec les autres modes d'éducation, notamment l'enseignement technique;
- la place des langues dans le processus de formation;
- les voies et moyens d'exploration des métiers actuels et de l'avenir; l'accompagnement des nouvelles exigences des grands chantiers de développement et des nouveaux métiers du pays.

Le groupe de travail chargé de la réforme de l'enseignement religieux, destiné à se pencher sur cette question à travers différents éléments, notamment:

- la gouvernance de l'enseignement religieux et sa relation avec l'enseignement général ;
- le modèle pédagogique, en ce qui concerne les objectifs et les fonctions de ce type d'éducation, sa qualité, la complémentarité des rôles de ses composants et niveaux, et son ouverture sur les autres types d'éducation ainsi que sur son environnement ;
- les acteurs éducatifs;
- le développement de la recherche scientifique dans le domaine de l'enseignement religieux.

Le groupe de travail sur l'enseignement et la formation privés, chargé d'étudier ce secteur sous des angles multiples, notamment:

- Les moyens de garantir l'adhésion de ce secteur aux principes du service public, et aux choix régissant la réforme du système éducatif;
- Les conditions de contrôle, d'audit et d'évaluation, et le contrôle par l'Etat du secteur d'éducation et de formation privés, en tant que partenaire de l'enseignement public;
- L'encadrement législatif et réglementaire et la mise au point d'une conception précise de l'enseignement supérieur privé, qui se caractérise par la multiplicité de ses modèles et de ses institutions.

2. Projets d'évaluation du système de l'éducation, de la formation, et de la recherche scientifique programmée par l'Instance Nationale d'Evaluation auprès du Conseil

- Poursuite de l'étude relative à l'évaluation des acquis en langue pour les enfants marocains résidant à l'étranger ;
- Contribution à la réflexion sur le financement de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique dans le cadre de la vision stratégique de la réforme ;
- Parachèvement de l'évaluation institutionnelle pilote (lycée et école) ;
- Réalisation d'évaluations accompagnant la mise en œuvre de la vision stratégique 2015-2030 :
  - Poursuivre l'élaboration et la réalisation du programme national pour l'évaluation des acquis des apprenants dans sa deuxième mouture PNEA2 (troncs communs de l'enseignement secondaire qualifiant);
  - Élaborer et réaliser le programme d'évaluation de l'intégration et de l'insertion des lauréats et du rendement de l'université.
- Mise en place des évaluations pilotes pour élaborer et tester les critères de référence et les outils d'évaluation institutionnelle ;
- Analyse évaluative des données des études internationales : TIMSS 2015.

En plus des projets susmentionnés, l'Instance Nationale d'Evaluation s'attachera à enrichir le dispositif d'évaluation du Conseil par l'élaboration d'une base de données statistiques et par la production de guides, d'outils, d'indicateurs, et de concepts d'évaluation.

3. Réalisation des travaux d'étude, de recherche, de suivi, de prospective et d'innovation, par le biais de:

- La réalisation d'études comparées en relation avec les sujets inscrits dans le plan d'action du Conseil ; la prise en considération des expériences internationales réussies dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ; le développement des publications éducatives et scientifiques du Conseil.
- La mise en place d'une stratégie de veille éducative aux niveaux national et international et l'instauration d'un dispositif de prospective du système national de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.
- La mise au point d'une stratégie globale d'innovation, tous niveaux et dimensions confondus, portant sur les domaines touchant à l'éducation, à la formation et à la recherche scientifique ; et la réalisation de trois projets novateurs :
  - L'école des parents et des tuteurs des élèves ;
  - Réorganisation des associations professionnelles des acteurs éducatifs ;
  - Elaboration d'un nouveau modèle d'apprentissage au niveau de l'enseignement obligatoire.

4. Projets en matière d'information, de communication, de documentation et de coopération

- Préparer la mise en place d'un système d'information national intégré concernant l'éducation, la formation et la recherche scientifique, une condition nécessaire pour accompagner l'évolution de l'école, assurer le suivi des projets de réforme et évaluer son rendement et la qualité de son pilotage.
- Poursuivre le programme de sensibilisation et de mobilisation de la société autour de la réforme éducative notamment par le biais des actions suivantes :
  - L'organisation d'ateliers thématiques mensuels avec les acteurs éducatifs et les partenaires de l'école en vue de partager la réflexion stratégique portant sur les voies de mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme ;
  - L'amélioration de la communication grâce à des rencontres et des séminaires scientifiques, qui font appel aux expertises nationales et internationales et entretiennent l'ouverture sur la société ;
  - Le renforcement de la communication digitale du Conseil et de sa présence sur internet.

5. Projets relatifs à la documentation, aux publications et à la traduction portant notamment sur :

- La poursuite des mesures préalables à la mise en place d'un centre de documentation spécialisé dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, avec pour objectifs principaux de:
  - Parachever la constitution d'un fonds documentaire multimédia dédié aux domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
  - Reconstituer la mémoire documentaire de l'école marocaine ;
  - Développer les services et produits documentaires à travers la mise en place d'un centre de documentation virtuel ;
- L'édition, la publication et la traduction des avis, des recherches et études, des rapports, des actes de séminaires, des revues, du lexique et du glossaire de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

6. Projets de coopération nationale et internationale

- Au niveau national, parachever l'institutionnalisation de la coopération entre le Conseil et les départements ministériels chargés de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, dans les domaines de l'information, de l'évaluation, de la recherche, des études et de l'échange d'expériences, …D'autre part, tisser et raffermir les liens de coopération avec les instances de bonne gouvernance et les institutions nationales et régionales qui s'intéressent aux domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche.
- Au niveau international, explorer les opportunités de coopération et développer les partenariats avec les organisations et les instances internationales, notamment avec les conseils de l'éducation, les instances d'évaluation et les centres de recherche internationaux…

LE CONSEIL, UNE INSTITUTION CONSTITUTIONNELLE AU DIAPASON DES EXIGENCES DE LA RÉFORME ÉDUCATIVE

Depuis la réactivation du « Conseil Supérieur de l'Enseignement », puis l'installation du « Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique », l'institution s'est attelée à la mise en place de ses instances et structures administratives. Elle s'est engagée dans une dynamique aux dimensions multiples, jalonnée par des acquis et défis conséquents et par la recherche constante de réponses appropriées aux enjeux actuels.

1. Les acquis

- L'élaboration d'une feuille de route pour la réforme de l'école, couvrant les 15 années à venir (horizon 2030), qui tient lieu aujourd'hui de cadre de référence de la réforme éducative, partagée par la société ;
- La mise en place progressive d'une approche indépendante et objective des évaluations thématiques globales, institutionnelles et pédagogiques, jugée indispensable à l'amélioration constante du rendement interne et externe, de l'école;
- La consécration du statut constitutionnel du Conseil, en tant qu'institution indépendante de réflexion stratégique chargée des questions de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Pour ce faire, le Conseil se prévaut de ses missions d'évaluation, de consultation et de proposition, ainsi que des liens de coopération fructueuse avec les différents départements ministériels concernés par le fait éducatif et ce, dans le strict respect mutuel des attributions de chaque partie;
- L'ancrage d'une méthodologie de travail qui prend appui sur l'expertise scientifique doublée de l'approche participative. Elle consiste ainsi à stimuler le débat démocratique et pluriel, sans manquer d'orienter l'effort collégial des membres et instances du Conseil vers l'édification de formes de contractualisation autour des leviers de réforme, de renouvellement et de mise à niveau constante de l'école marocaine ;
- La dynamisation progressive de la mobilisation de la société autour du projet de réforme et l'observation de prémices d'un regain de confiance en le fait que le changement reste possible.

2. Les défis

Pleinement engagé et fermement déterminé à réaliser ses missions, le Conseil est néanmoins conscient des défis qui ne manqueront pas d'émailler son chemin. Ceux-ci tiennent, pour l'essentiel, à la composition plurielle et diverse de l'institution, aux fortes attentes qui requièrent des résultats concrets et à la réceptivité de l'environnement aux orientations de la réforme et de sa mise en œuvre. Parmi ces défis, l'on peut citer à titre indicatif :

- La gestion d'un système éducatif marqué par la multiplicité de ses composantes, la complexité des questions à traiter et la diversité des approches en place.
- La recherche de solutions innovantes, notamment aux questions problématiques et transversales de l'école. Il s'agit, d'abord, d'inscrire les actions dans un cadre d'effort collectif, soutenues par l'expertise scientifique et par l'approche participative. Il faut ensuite s'armer de détermination, d'audace et d'efficience. Enfin, il est impératif d'œuvrer à l'appropriation collective des solutions pour en assurer une mise en œuvre optimale.
- La participation à la recherche de la convergence et de la cohérence des politiques publiques liées aux domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Cette recherche s'applique tant à la réalisation des chantiers de réforme de l'école marocaine qu'au renforcement des passerelles entre les différentes composantes du système ou encore la consolidation des interactions et complémentarités aux niveaux institutionnel et pédagogique;
- La contribution à la mise en place des garanties nécessaires à une mise en œuvre optimale du projet de réforme éducative, en veillant au suivi de sa mise en œuvre et à l'évaluation régulière de ses résultats afin d'apporter les ajustements qui s'imposent.
- La participation aux efforts visant à assurer la pérennité de la mobilisation de la société et l'adhésion de toutes les parties prenantes à la réforme, aux premiers rangs desquels les acteurs éducatifs et partenaires de l'école, en vue de réussir ce chantier décisif pour les générations futures comme pour le pays.

3. Un enjeu crucial: réaliser la réforme éducative escomptée

Le Conseil, déterminé à ne ménager aucun effort pour capitaliser et développer les acquis et pour relever les défis, considère que la réalisation de la réforme globale fixée par la Vision stratégique dans le délai imparti, représente un enjeu crucial au titre de la prochaine phase de son action.

En effet, cette vision annonce des perspectives prometteuses pour la réhabilitation et le renouvellement de l'école, de nature à répondre aux attentes et choix de l'Etat et de la société et partant à restaurer la confiance des citoyens en leur école.

Par conséquent, le Conseil œuvrera à approfondir la réflexion d'un certain nombre d'aspects de la vision stratégique, en particulier les questions prioritaires de la réforme éducative. A cette fin, il s'engage à exercer pleinement ses missions d'évaluation, de

consultation et de proposition et à mettre à contribution tout le potentiel disponible, universitaire, scientifique et professionnel. De même, ils'engage à renforcer les mécanismes d'une mobilisation pérenne de la société autour de la réforme.

Conscient de la nécessité d'institutionnaliser le cadre juridique de la réforme, qui fournira les conditions d'un contrat national sur la mise en œuvre des dispositions et des recommandations de la vision stratégique, le Conseil compte sur la mise en place d'un pilotage optimal du changement, qui mobilise toutes les capacités et compétences humaines et logistiques ainsi que les mécanismes institutionnels nécessaires pour opérationnaliser les programmes et les projets de réforme et en assurer l'accompagnement et le suivi.

Le Conseil, déterminé à réussir la réforme de l'école marocaine, appelle toutes les composantes de la société à s'engager effectivement, chacun selon sa sphère de compétence, dans les chantiers de mise en œuvre de la présente réforme qui est de nature à permettre à l'école de remplir convenablement sa mission. Cette entreprise participe d'un effort collectif de qualification et de valorisation du capital humain et immatériel, propice à un arrimage effectif à la société du savoir et à la promotion de la place du Maroc parmi les pays émergents.

Annexe

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

Liste des membres du CSEFRS par catégorie

Président du Conseil

1. M. AZZIMAN Omar

A. Catégorie des Experts et des spécialistes

2. M. AKKAR Abdelhamid
3. M. SASSON Albert
4. M. LAHJOUMRI Abdeljalil
5. M. MIRAOUI Abdellatif
6. M. DAHMANE Mohammed
7. Mme NACIRI Rabea
8. Mme BERNOUSSI Nadia
9. M. AYOUCHE Nourredine
10. M. FILALI MEKNASSI Rachid
11. M. MOUADDIB Noureddine
12. M. ABBADI Ahmed
13. M. AMAHAN Ali
14. M. MOUDDEN Abdelhaye
15. M. AFAYA Noureddine
16. M. NAJI Abdenasser
17. Mme JBABDI Latifa
18. Mme FERTAT Tijania
19. M. SAIL Noureddine
20. Mme HADDOU Aicha
21 Mme LARAKI Nadia

B.Catégorie des membres ès qualité

Les membres du Gouvernement

22. M. BELMOKHTAR Rachid
23. M. Khalid BARJAOUI
24. M. DAOUDI Lahcen
25. Mme Jamila EL MOUSSALI
26. M. TAWFIK Ahmed
27. M. SBIHI Mohammed Amine
28. M. BIROU Aniss

Les personnalités représentant certains organismes et institutions

29. M. YSSEF Mohamed
30. M. EL HAIBA Mahjoub
31. M. FASSI-Fehri Omar
32. M. BOUKOUS Ahmed
33. M. BENCHEIKH Larbi
34. M. ABOUTAJDINE Driss

Les membres du Parlement

35. M. YATIM Mohamad
36. M. BELFQUIH Samir
37. Mme ZOUMI khadija
38. M. EL HOUAICHRI Abdelkrim

Les membres représentant les établissements de l'éducation et de la formation

39. M. EL MIDAOUI Azzedine
40. M. ASSOBHEI Omar
41. M. OUAZAR Driss
42. M. DALI Mohamed
43. Mme ELLABIG Ejjida
44. Mme BARDAI Samir

C. Catégorie des membres représentant les syndicats de l'enseignement les plus représentatifs, les cadres pédagogiques et administratifs, les parents et tuteurs des élèves, les enseignants, les étudiants et les élèves, les collectivités territoriales, les associations de la société civile, les entreprises et les organismes représentatifs des établissements d'enseignement et de formation privés

Les membres représentant les syndicats les plus représentatifs

45. Mme BENSEFIA Karima
46. M. BENLARBI Allal
47. M. ALLAKOUCH Youssef
48. Mme. Najat OUAFIDI GORFTI
49. M. EL HALLOUTI Abdelilah
50. Mme MAELAININE Amina
51. M. MASSIDE Miloud
52. Mme LATFAOUI Hakima
53. M. MADOUN Abdelkrim
54. M. BOUMAALIF Ahmed

Les membres représentants les cadres pédagogiques et administratifs

55. M. MACHAT Noureddine
56. Mme ANNASSAY Saadia
57. Mme AL-AMRANI Samira
58. Mme HARIRI Youssra
59. Mme RAHAOUI Khadija
60. M. OULASRI Aziz
61. Mme BOUFTASS Ilham
62. M. BELLAOUCHOU Abdelkbir
63. M. MOUGHLI Lhoussaine
64. M. EL MOUADINE Abdelmalek
65. Mme ETTAJI Lekbira
66. M. MOUNIR Abdelhak
67. M. ASSINI Ahmed
68. M. ELALAMI Abdellatif
69. M. ELALLAME Abdelrhafor
70. M. ELALAMI Bouchaib

Les membres représentants des associations des parents et tuteurs des élèves dans l'enseignement primaire, secondaire collégial et secondaire qualifiant

71. M. JMILI Youssef
72. M. KIDARI Miloud
73. M. ELGHZZAOUI El Kébir

Les membres participants représentants les élèves

74. Mlle Ibtissam Bourih
75. Mlle Wiam RHAZAL
76. Mlle Jihan FENNIRI
77. Mlle Imane ELBOUZIDI
78. M. Mohammed Ihab LECHHAB

Les membres représentant les associations de la société civile

79. M. KAICHOUH Aziz
80. M. JOUAHRI Abdellatif
81. M. HABANI Mohammed
82. Mme BOUABID Touraya
83. M. SAMADI Khalid
84. M. SMANI Mohamed

Les membres représentant les organisations les plus représentatives des entreprises

85. Mme BENSALAH CHAQROUN Meriem
86. M. CHEIKH LAHLOU Jawad
87. M. TARAFA Marouane

Les membres représentant les organisations les plus représentatives des établissements d'enseignement scolaire privé, d'enseignement supérieur privé et de la formation professionnelle privée

88. M. ZOUITENE Abdelhadi
89. M. KNAFO Jacques
90. M. BENAHRA Abdesslam